RHUMES, IRRITATIONS, INFLAMMATION
SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT

PHARMACIE BRIANT, RUE SAINT-DENIS, 137, A PARIS.

Ce SIROP tout spécial pour la GUERISON prompte des maladies ci-dessus énoncées, est prescrit depuis plus de 30 ans, avec un succès que rien ne dément, par les plus célèbres médecins, membres de l'académie de médecine et professeurs de la Faculte de Paris, et notamment par MM. FOUQUIER, DUBOIS, GUERSANT et autres. L'illustre VAUQUELIN l'honorait de son suffrage.

BREVETE, après examen fait par MM. THENARD, DARCY, GUY-LUSSAC et ARAGO, membres de l'Institut de France. L'académie royale de médecine de Paris lui reconnait toutes les propriétés des sirops pectoraux.—Tout récemment MM. CHEVALIER, O. HENRY et LASSAIGNE, célèbres chimistes appelés en cour impériale à faire un rapport sur le SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE de BRIANT, ont déclaré : que ce sirop est préparé avec des principes extractifs retirés de plantes jouissant de propriétés adoucissantes et calmantes, qui le rendent propres à l'usage pour lequel il a été composé.

On emploie ce sirop toujours avec un égal succès dans les maladies qui dérivent de toutes les IRRITATIONS et INFLAMMATIONS, comme CATARRHES, CRACHEMENTS DE SANG, CROUPS, COQUELUCHES, DYSSENTERIES, etc., etc.

N. B.—Tout flacon de ce sirop, s'il n'est pas contrefait, sort de la pharmacie L. LAMOUROUX et PUJOL, et l'étiquette porte la signature BRIANT, leur prédécesseur. Le verre, qui est vert, porte les cachets réunis : VERRERIE DE MASNIERES et BRIANT, à Paris. L'étiquette est imprimée par un MALTESTE. La capsule fabriquée par DUPRE, est au cachet BRIANT. Enfin, un imprimé portant les mêmes cachets et signatures, accompagne toujours chaque flacon. Dépôts à la Nouvelle-Orléans, dans toutes les pharmacies, et plus positivement chez MM. Ed. GUILLOT et L. CASTEL, droguistes, et M. DUCONGE, pharmacien. A New-York, chez MM. Fougera frères; M. Leroy, et M. J Milhau, pharmaciens;—à Mexico, chez Maillefert & Cie.—Avis. Les demandes en gros pourront être adressées à M. H. Gaillardet, commissionnaire en droguerie.

INJECTION BROU

HYGIÉNIQUE, INFAILLIBLE et PRÉSERVATRICE. Guérison prompte et sûre des MALADIES RÉCENTES et CHRONIQUES, et ayant récédé au Copahu et au Cubèbe. Traitement facile à suivre en secret et en voyage, et agissant d'autant mieux qu'il est plus promptement employé. Se trouve dans toutes les principales pharmacies de l'univers. A Paris, chez l'inventeur BROU, rue Lafayette 33. Dépôts à New-York chez MM. Ed. Gaudelet & Gouré, droguistes, 97 William street ; à la Nouvelle-Orléans, chez E. Guillot, droguiste, et dans toutes les pharmacies.

15, RUE DROUOT A PARIS. PHARMACIE NORMALE. 15, RUE DROUOT A PARIS.

QUINQUINA LAROCHE

LIQUEUR FEBRIFUGE PAR EXCELLENCE,

TONIQUE, DIGESTIVE ET HYGIENIQUE.

Exempte de l'amertume persistante des préparations ordinaires,

COMPOSÉE PAR M. LAROCHE, PHARMACIEN,

Honoré d'une médaille d'or, d'un prix d'encouragement de 16 600 francs, et membre de la Société de Pharmacie de Paris.

LE QUINQUINA LAROCHE est une préparation entièrement neuve du Quinquina, avec laquelle on peut obtenir les résultats les plus importants. Bien différente des Vins ou Sirops qui ne contiennent que 10 ou 50 p. 100 de la matière active du quinquina employé, la liqueur Laroche, par suite de nombreuses et délicates opérations, tient en dissolution, sous un très petit volume, la totalité des principes solubles de cette précieuse écorce. Une cuillerée représente trois fois la même quantité de Vin, et cinq fois la même quantité de Sirop.

Le QUINQUINA LAROCHE possède au plus haut degré les propriétés Toniques, Stomachiques et Fébrifuges du Quinquina; employé comme préservatif et comme curatif, il est le Spécifique certain des Fièvres intermittentes, de la Fièvre Jaune et du Choléra; son action, sur l'Estomac et sur tout le système de la Digestion est des plus bienfaisantes; il réussit dans l'Inappétance, la Débilité et l'Atonie des organes, les Convalescences Paresseuses, la Maigreur, les Maladies de Langueur, l'Epuisement, les Diarrhées anciennes, les Maux de tête, la Migraine, les Flueurs blanches, etc., etc. Enfin, le Quinquina Laroche est encore une liqueur agréable au goût, Tonique, Stimulante et Hygiénique.

(Voir le prospectus qui accompagne chaque flacon. Se défier de la contrefaçon, et, comme garantie, chaque flacon porte [sous la capsule une bande signée LAROCHE.)

LA PHARMACIE NORMALE, 15, rue Drouot, à Paris, est la seule maison chargée de la vente en gros et de l'expédition.

Dépôts : A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Louis Castel, droguiste, et L. Deloche, pharmacien. A Mexico, chez MM. E. Maillefert & Cie

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Samedi 19 février 1859.

LA FANCHONNETTE—Opéra en 3 actes, de Clapisson.

Dimanche, 20—Benefice de M. Cœl. LE SECRET DES CAVEURS—Intermède musical—Un cheveu pour deux têtes. Le ... commencera à 7 heures.

Théâtre St Charles.

Vendredi soir, 18 février 1859. LES RAVEL.—VOL-AU-VENT, pantomime comique, GRAND DIVERTISSEMENT—L'ŒUF D'OR.

Théâtre des Variétés.

Vendredi soir, 18 février 1859. Bénéfice de M. MARK SMITH—THE RIVALS, comédie—Danse par Miles Gale et Jackson—FAMILY JARS, vaudeville.

Prix d'entrée—Ièves et 2des, et parquets, 75 cents; loges (aux troisièmes, seulement pour les personnes de couleur) 50 cents; galeries, 25 cents; loges particulières, $5.

Le contrôle est ouvert, tous les jours, de 10 à 1 heures. Le spectacle commence à sept heures.

AMPHITHEATRE ET MUSÉE DE SPALDING & ROGERS.

Coin St-Charles et Commercial Place.

Troupe dramatique et équestre de Louise Wells—Les chevaux BLACK BESS et VESUVIUS.

Vendredi soir, 18 février. PUTNAM, or the iron son of '76, drame équestre. Le spectacle commencera par HUNTING A TURTLE, vaudeville.

Spectacle TOUS LES SOIRS et tous les SAMEDIS A MIDI.

Amphithéâtre.......50 cents—Musée 25 cts

Musée de Vannuchi.

Rue St-Charles, No 107.

OUVERT tous les jours, de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

Le propriétaire a engagé, pour quelque temps seulement, MME BARSANTEE, la magicienne, et le SORCIER D'ISIS, qui étonnent tous les spectateurs; L'ENFANT ESAU, fils de la célèbre Femme barbue.

Mlle LAURA HARRIS, agée de 18 ans, taille de 22 pouces.

Mlle LIZZIE HARRIS, pesant 650 livres.

LE GEN TOM LITTLEFINGER, à 18 ans; sa taille est de 20 pouces.

Plus de DEUX CENTS FIGURES EN CIRE dont la plupart sont mues par la machine.

Une grande collection de Curiosités vivantes et artificielles.

Prix d'entrée, 50 cents. Pour les enfants, moitié prix.—Le spectacle commence à 7 heures et demie—La représentation du jour a lieu tous les samedis, à midi et demi.

Avis spécial aux étrangers sont priés de demander le MUSÉE DE VANNUCHI.

GALERIE DE TABLEAUX A L'HUILE,

Au No 40, rue St Charles,

Face de l'Hotel St Charles.

Exposition de 200 tableaux des meilleurs artistes modernes de l'Europe ; les célèbres tableaux de Taranie, pris d'après les fresques de Raphael; les beaux et précieux spécimens des anciens maîtres de l'Italie. La galerie est ouverte de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi ; de 7 à 10 heures du soir. Prix d'entrée, 50 cts—Billet de saison, 75 cts. 16 fev

Théâtre d'Orléans.

BALS MASQUÉS DE SOCIETE.

La série de Bals masqués de Société sera donnée comme suit :

Le premier Bal aura lieu le mercredi 23 février.
Le second ... le vendredi 4 mars
Le troisième [Mardi Gras] le mardi 8 mars

Ces Bals seront sous la direction des messieurs dont les noms suivent :

A. Bordeaux, F. Schreiber, F. K. Fortier,
... Geo W. Dunbar, P. W. Colens,
... Wayshaw, Chas Bouvreau, K. V. Fassmann,
... Connell, R. M. Turnbull.

Le comité d'invitation s'assemblera au bureau du Théâtre d'Orléans vendredi soir, 18 courant, à 7 heures, afin d'agir sur les applications qui pourraient être faites par les souscripteurs. 17 fev—2

UN GRAND BAL DE SOCIETE

Aura lieu au profit de la Société Lusitana Portuguese de Bienfaisance, dans la salle de la Société, chemin du Bayou, entre les rues St Claude et Treme, Samedi, 19 février 1859.

Comité d'arrangement :

K. Kovaleski, John Thomas
Francisco Gomez, William Smith
Louis Mestier, Andrew Keener
Abel Mangin.

—DIRECTEURS :—

Francisco Jose Ferriera, Antonio Fernandes
Louis Balser, John Ochiglevich
Cha A Maugin, Henry Brown
Balzer Keener, Frederick Wm Nikoll
Antonio Morjir, Antonio Gelpi
Saverio Jerovich, Anthony Kistner
Antonio Cognewich, Francisco Reitmayer
Serafim Togni, Antonio De Freitas
Jn Co Ade Courtado, Michel Hoch
John Bohn, Andrea Ceraich
Henry Abrent.

Pour les invitations de dames, s'adresser à K. Kovaleski, rue Vieille Levée, entre Quartier et Esplanade ; Louis Mestier, encoignure Quartier et Vieille Levée ; Abel Mangin, encoignure Ste Anne et Bourbon ; William Smith, rue Enghien, entre Amour et Craps, No 84.

Billet.....................$1 50

A vendre par les directeurs, ou à la porte, le soir du bal.

Le bal commencera à 8 heures du soir. 16 fev—4

Salle Maçonnique.

UN BAL PARE ET MASQUE, Sera donné dans la susdite salle, MARDI, 8 mars 1859, sous la direction des messieurs dont les noms suivent :

John McKee, W H Holland
A P Dostie, J H Clark,
Geo P Evans, F A Bartlett
P J Christian, A C Pierpont
G Pantag, Samuel G Risk
Joe Chellet, J Stella,
J K Mackey, J M Hernandez,
Jos Santini.

Directeur de la salle, le Prof. A. GHERARDI.

Les messieurs désirant avoir des invitations pour les dames sont priés de donner leurs noms à l'un des susdits directeurs ou à M. JOS CHELLET, au Hall, afin qu'ils soient soumis au comité. 15 fev—au 8 m

SECOND BAL TRAVESTI D'ENFANS,

DONNÉ PAR LE PROF. J. VEGAS,

A L'ODD FELLOW'S HALL.

Le Prof. VEGAS annonce respectueusement à ses amis et au public en général, que son SECOND BAL D'ENFANS TRAVESTI sera donné JEUDI, 3 mars 1859, A L'ODD FELLOWS' HALL.

Le Bal commencera à 7 heures et demie et continuera jusqu'à 11 heures, après quoi le Bal des adultes commencera.

Prix d'entrée :

Dames et demoiselles qui ne sont pas élèves, gratis
Messieurs..................$2 00
Jeunes gens de 12 ans au plus........50
Demoiselles et garçons—élèves........Gratis

Les dames et les demoiselles désirant obtenir des invitations, sont priées de faire connaître leurs noms et leurs résidences au secrétaire, au bureau de la salle de bal, ou au Prof. J. Vegas, à l'Odd Fellows' Hall.

Positivement, aucune invitation de dame ne pourra être obtenue le jour du bal.

On peut se procurer des billets de messieurs dans la salle, dans les magasins de musique et au contrôle le soir du bal.

Personne ne sera admis s'il ne présente son billet à la porte. 14 fev—au 3 mar

Bal d'Anniversaire des Continental Guards.

Un Bal Militaire masqué et paré sera donné Au Odd Fellows Hall,

MARDI SOIR, 22 FEVRIER 1859,

Sous la direction des personnes suivantes :

—Directeurs—

Capt Sam'l Todd, Henry Bier,
Lieut George Clark, P. Forshee,
Lieut F. A. Lumsden, A. Donnaud,
Sergt W. F. Hodskins, D. I. Ricardo, Esq.,
Sergt George Graham, H. Bidwell, Esq.
Sergt Sam'l G. Risk, Gardner Smith, Esq.,
Caporal E. Cox, J. J. Warren, Esq.,
Caporal C. W. Gould, A. Moutreux, Esq.,
John R Leeds, George Purvis, Esq.,
F X Barbot, J. O. Nixon, Esq.,
John McDonnell, Thos. Hassam, Esq.,
J L Warner, Esq., A. B Seger, Esq.
A. W. Merriam,

Les Messieurs qui désirent souscrire ou se procurer des invitations pour les Dames sont priés de transmettre leurs noms au secrétaire, au bureau de la salle de bal, au Odd Fellows Hall, afin qu'ils soient pris en considération par le comité d'invitation. 16fev—au 22 fev

ARGENT!—ARGENT!

LOUIS BLANC,

PRET D'ARGENT SUR DEPOT, Rue Conti, 47,

Entre Chartres et Passage de la Bourse.

AVANCE d'argent sur montres, bijoux, diamants, argenterie, etc, et sur toute sorte de marchandises en général.

... VENTE ET ACHAT DE BIJOUX. ...

PORC—... barils ... à vendre par GALLEGO & PASCAL, ... rue Vieille Levée

CAMPHRE—... à vendre par E J HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas

ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

VIN ANTI-GOUTTEUX
ET ANTI-RHUMATISMAL DU Dr D'ANDURAN.

L'efficacité de ce spécifique dans la GOUTTE et le RHUMATISME est attestée par un grand nombre d'observations de médecins de la France et de l'étranger. Ce remède arrête non seulement de suite les accès mais détruit encore le germe de cette maladie. Ce remède est tout à la fois purgatif, sudorifique et diurétique ; il détruit les altérations de la bile ; les urines se modifient immédiatement, comme les malades pourront s'en convaincre en le faisant analyser par un chimiste, aussi l'acide urique augmente t-il et s'accroit t-il du double dans l'urine des personnes soumises au VIN ANTI-GOUTTEUX. Chaque flacon est contenu dans une boite en carton enveloppée d'une bande portant la signature de l'auteur. Prix du flacon 10 francs.

PILULES TONI-PURGATIVES

Composées uniquement de substances végétales elles sont employées contre les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les coliques, maladies du foie, affections nerveuses, maux de tête, apoplexie, hydropisie, les fièvres intermittentes, vomissements et toutes les maladies de la peau, etc.—Prix du flacon 3 francs.

EMPLATRE DIAPALME

A L'ACONIT CAMPHRÉ.

A la suite des douleurs de goutte il reste dans les articulations une faiblesse et un engourdissement; on devra employer cet emplâtre qui les tonifie et les fortifie.—On le recommande aussi dans les irritations de poitrine, de la vessie, etc—le rouleau 1 franc 25.

MM. A. D'ANDURAN & CIE, rue Simon-Le Franc, 21, à Paris. [MAISON C. FAURE et DARRASSE.] Dépôts à la Nouvelle Orléans chez M. Fr. GUILLOT, droguiste ; et chez MM. LOUIS CASTEL et DELOCHE, pharmaciens. Mexico, MM. E. Maillefert & Co.

Avis—Les demandes en gros, pourront être adressées directement à M. H. GAILLARDET, Commissionnaire en droguerie, 21, rue de Trévise, Paris.

Salle des Odd Fellows.

Grand bal paré et masqué,

Donné par la LOGE PERSEVERANCE No 8, de l'Ancien Ordre des Good Fellows.

SAMEDI SOIR, 5 MARS 1859.

—Directeurs—

A. Swaw, Bidault, E. de Launay,
H. Peterson, M. Infante, E. Jouanneau,
G. Segui, R. Rodriguez, J. Levi,
H. Faber, F. Manent, E. Robert,
E. Dreux, B. Moses, T. Alberti,
P. W. Lesslie, E. Moses.

—Comité d'invitation—

A. A. Canon, M. Bompei, A. Murras,
G. Moses, Jos. Prins, M. Gandolfo,
M. Kokernot.

—Directeurs de la salle—

A. A. Canon, J. Mangolars, L. Bourgeois,
G. Moses, L. Blum, Jos. Prins.

Le comité d'invitation des dames se réunira tous les lundis, mercredis et vendredis soirs, au No 108 rue Royale.

On peut faire des demandes pour invitation de dames au salon de photographie de B & G Moses, encoignure des rues Camp et Gravier, ainsi qu'au No 108 rue Royale.

Prix des billets, $2 50. 8fev—au 5m

Salle des Odd Fellows.

Bals de Société, parés et masqués, donnés par les jeunes gens.

Une série de QUATRE BALS aura lieu les soirs suivants :

Premier de la série, vendredi, 21 janvier 1859
Deuxième do vendredi, 4 février 1859
Troisième do vendredi, 18 février 1859
Quatrième do mardi (mardi gras) 8 mars.

Les messieurs qui désirent souscrire à ces bals doivent s'adresser au secrétaire, au bureau de la salle de bal, entrée dans la rue du Camp.

Les demandes de billets d'invitation pour dames doivent être adressées au secrétaire, avec les noms et résidences.

Les directeurs se réuniront tous les jeudis soir, 7 heures, au bureau de la salle de bal.

Aucune Dame ne sera admise sans un billet d'invitation approuvé par les Directeurs.

Toutes les personnes masquées seront priées de se démasquer avant d'entrer dans la salle de bal.

Il ne sera émis aucun billet d'invitation pour la même après la dernière assemblée des Directeurs, la quelle aura lieu le soir qui précédera chaque bal.

Positivement on ne pourra pas se procurer de billets de souscripteurs le soir des bals. 10j—au5m

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Jeudi soir, 17 février.

Le marché au coton est encore animé. Les ventes de ce jour se sont élevées à 15,000 balles, sans variation importante.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inférieur	6½@ 7¾
Ordinaire	8¼@ 9¼
Bon ordinaire	9¾@ 9¾
Low Middling	10 @10¾
Middling	11¼@11½
Good Middling	11¾@12
Middling Fair	12¼@12¼
Fair	— @ —

TABAC—...0 boucauts dont 25 à 5, 20 à 6¾, 13@8, 20 à 9 et 100, 50 et 84 à des conditions particulières.

SUCRE—1500 boucauts. Fair à fully fair, 6@6¾ cts la livre.

MELASSE—...ron 1500 barils à 30@31 cts la fermentée et 31¾@32¾ c. le prime et le choix. 300 demi barils à 38@35¾ c le gallon.

FARINE—300 barils dont 200 sans marques à $4 75, 1000 de superfine en deux lots à $5 25, 250 de St-Louis à $5 50, 620 de fantaisie à $5 37¾, 400 d'extra à $6 ... et ... à des conditions particulières.

MAIS—3000 sacs de blanc et de jaune, en lots, à 90 cts le boisseau.

AVOINE—3... sacs de St-Louis à 78 cts et 200 d'avoine noire du Canada à 80 cts le boisseau.

SON—300 sacs à $1 10 les 100 livres.

PORC—100 barils de mess épais à 20 le baril.

BACON—Ferme. 40 boucauts de plats côtés ribbed en deux lots à 10¾ et 25 de desossés à 11¾ cts la livre.

GRAISSE—165 tierçons graisse No 1 à 11¾ cts, 170 de choix à 12¾ cts la livre.

WHISKY—100 barils de rectifié à — et 60 de Boyle à 28 c le gallon.

CAFE—... à 10¾, 500 à 10¾@10¾, 400 à 10¾@11 et 200 à 11¾ cts la livre.

FOIN—200 balles de l'Ouest à $20 le tonneau.

CHAUX—500 barils chaux de l'ouest ont rapporté $1 15 le baril.

CHANGE—Demande modérée. Nous cotons : Sterling 109@109¾ et 108 ¾—Francs, 5 fr 23¾@5f 28¾ —Traites sur N-York à 60 jours, 1¾@2 pour cent d'escompte—Traites à vue sur New-York, ¾@¾ pour cent d'escompte.

FRET—Un peu de coton pour Liverpool à 15/32 d.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier.

Steamship Arizona, Smith, Brazos Santiago
Navire James Montgomery, Hamilton, Boston
Athena, Schilley, Brême
Barque Loretta, Graham, Brême
Goëlette Onward, Sayle, Havane
Narragansett, Hall, New York

Arrivés hier.

Steamship Charles Morgan, Lawless, Galveston
Navire C A Farwell, Crocker, Anvers
Silas Greenman, Webber, New-York
Geneva, Clark, Havre
Montmorenci, ——, St Thomas
China, Mahon, Liverpool
Goëlette W W Harkness Peterson, Minatitlan
J T Johnson, Bassell, Brazos Santiago
Captain Spencer, Marteney, Mobile

Pour les steamboats voir la partie anglaise

Montant le Fleuve.

Steamship Robert Waterman, Pratt, Baie Matagorda
Navire Horizon, Reed, Anvers
European, Simpson, Havre
Luna, Pasco, Boston
Bentley, Howes, Boston
Anglesia, Bruce, Androssan
Marathon, Tyler, Boston
Fabius, Clark, Boston
Thos Jefferson, Hill, New York
Miles, Badger, New York
Success, Child, New York
Excelsior, Smith, New York
Joseph R Keller, ——, New York
Seth Sprague, ——, Demerara
Chimborazo, Gilchrist, Liverpool
Revenue, Robinson, Liverpool
Commodore Sike, Boston
Goëlette H B Metcalf, Burton, Havane

Passagers.

Par le steamship Charles Morgan, venant d'Indianola et Galveston—46 passagers à la chambre, 11 à l'entrepont et 6 nègres.

Liste des bateaux à vapeur partant aujourd'hui.

N-York via Havane	Empire City	8 PM
Mobile	Bateau de la Malle	4 PM
Covington	Arrow, Hoffman	11 AM
Riv Perles	Fancy, Natchez	9 AM
Lafourche	Vinca	5 PM
Cincinnati	Madison	5 PM
Riv-Ouachita	R W McRae	5 PM
Riv Yazoo	Lewis Whiteman	5 PM
Bayou Sara	Laurel Hill	10 AM
Nashville	Nashville	5 PM
Riv Yazoo	Sunflower	5 PM
St Louis	Belle ...	5 PM

Produits d'Espagne.

40 barriques vin de Catalogne très estimé, 150 ... barriques vin St-Vicente vieux, ... barils vin d'Oporto deux 1re qualité, ... paniers bois d'olive, ... rames papier à cigarettes, ... grosses ... à jouer, ... livres graines d'anis, ... balles de 15 milliers chaque bouchons liège ... — A vendre par PABLO CELDA & Co. ... rue Vieille Levée

... caisses ... à vendre par ANT. COSTA & Co

VENTES JUDICIAIRES.

Hughes Hyllested & Co vs Klingender frères.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 12.906.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 22 de mars 1859, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de :

Le navire WARBLER, ses voiles, amarres, chaînes, meubles, etc., tel qu'il se trouve maintenant dans le fleuve Mississipi, rive gauche, presqu'en face de l'avenir, au dessous de cette ville. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans

18 fev—18,26, m 8,16,22

Succession de J. W. Hall.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,780—En vertu d'un ordre de vente rendu le 3 de février 1859, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 7 de mars 1859, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication des esclaves dont les noms et âges suivent, savoir :

CALVIN, nègre âgé d'environ 28 ans;
GEORGE, do do forgeron;
ARGILE, do do do;
JACK ou JACKSON, nègre âgé d'environ 29 ans; forgeron ;
LUCIE, négresse âgée d'environ 34 ans;
MARTHE, négresse âgée d'environ 17 ans;
CHARLES, griffon âgé d'environ 9 ans;
LUCIE, orpheline, négrite âgée d'environ 6 ans.

Appartenant à ladite succession.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, shérif de la Paroisse d'Orléans

5 fev—5,18,28, m 7

MARY A. Finance vs Mr. et Mme S. Williams—No 15,171—En vertu d'un writ de fi. fa. qui m'a adressé l'Hon. John P. Barnett, Cinquième Juge de Paix pour la Paroisse d'Orléans, je vendrai à l'encan, en face du No 4, rue de l'Esplanade, entre les rues Esplanade et Victoire, vendredi, 18 février 1859, à midi, un lot de meubles saisis dans le susdit procès. Conditions, comptant sur les lieux.

18fev—4,18 P. E. HERNANDEZ, Constable

B. Redler vs. Mme Murphy dûment autorisée par son mari, et son mari J. Murphy—No 20,740—Quatrième Justice de Paix—Paroisse d'Orléans—Avec le consentement des parties enregistré au bureau du constable de la dite cour, je procéderai à la vente publique le samedi, 19 février 1859, à midi, au mon magasin de dépôt, situé rue St Pierre, No 7, maison Pontalba : Un lot de meubles saisis dans le susdit procès. Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

18 fev—19 JULES BORAGURU, constable

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Joao Tiburcio Lopez—No 14,612.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, J. L. KELLY,
18fev—18,22 et 27 Députe Greffier

Successions de Samuel et Abraham Kahn—No 14,6..

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers des susdites successions et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur desdites successions ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, J. L. KELLY,
18fev—18,22 et 27 Député Greffier

Succession de Carl Stoerle—No 14,7..

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, J. L. KELLY,
18fev—18,22 et 27 Député Greffier

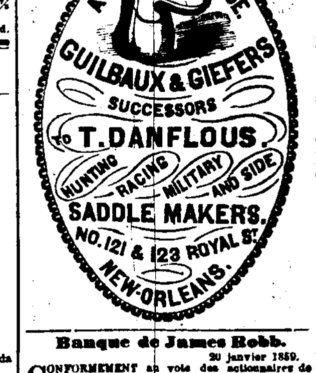

Banque de James Robb.

20 janvier 1859.

CONFORMEMENT au vote des actionnaires de cette Banque, à une assemblée qui a eu lieu le 17 du courant, le nom de la Banque sera changé en celui de MERCHANTS' BANK (Banque des Marchands), le 1er février prochain, et le capital sera de $1,000,000 au lieu de $600,000.

Les livres de souscription pour l'augmentation du capital sont actuellement ouverts, et, en vertu de la résolution adoptée aujourd'hui par les Directeurs, le montant sera versé comme suit :

Vingt-cinq pour cent, le 1er février courant.
Vingt-cinq pour cent, le 1er mars prochain.
Vingt cinq pour cent, le 1er avril prochain.
Vingt-cinq pour cent, le 1er mai prochain.

Les actionnaires actuels ont le privilège de souscrire pour deux tiers, outre les actions qu'ils ont maintenant, pendant soixante jours, à partir du 17 courant, mais on recevra une souscription provisoire pour les actions que ne prendront pas les actionnaires actuels.

W. S. MOUNT, Caissier

6 fév—1m

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.

Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 4 février 1859.

AVIS OFFICIEL—Avis est donné que conformément à la 2me clause de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour consolider la ville de la Nlle-Orléans et pour pourvoir à l'administration de ses affaires," approuvé le 23 février 1852; conformément à la 5me clause de l'acte supplémentaire audit acte, pourvoyant à l'incorporation de la ville de Lafayette avec la ville de la Nlle-Orléans, et approuvé le même jour—

Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 21 mars 1859, à midi, pour la vente, à la ville, de 200 bons (de $1000 chacun) des bons dudit consolidement dus ... Les propositions doivent être adressées à O. DE BUYS, secrétaire, et endossées "Propositions pour la vente de bons."

—Commissaires—

L'hon. Gerard Stith, maire, A. Landry, chairman, Thos Théard, contrôleur, J. Magioni, chairman, ADAM GIFFEN, trésorier, O. DEBUYS, secrétaire

... POUR ... à vendre par L. MALUS & Co., No 26, Vieille Levée

... à vendre par ... L. MALUS & Co, No 26, Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN

SUCCESSION DE Feu JOHN McDONOGH.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

Seconde grande vente, sans réserve, à un très long crédit, de terrains de valeur, améliorés et non, situés dans les meilleurs quartiers du Deuxième District, pour des billets sans endosseurs.

PAR N. VIGNIE,

ENCANTEUR DE LA VILLE,

Bureau, encoignure de la rue Conti et du Passage de la Bourse.

MERCREDI, 23 FEVRIER 1859, et le lendemain, à midi, il sera vendu à l'encan, aux plus hauts et derniers enchérisseurs, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis, rue St Louis, entre les rues Royale et Chartres, conformément aux résolutions et ordonnances de la ville de la Nouvelle-Orléans, les propriétés ci-après décrites échues en partage à la Nouvelle-Orléans, de la succession de feu John McDonogh :

1—DEUX TERRAINS DE TRES GRANDE VALEUR situés dans l'îlet compris entre les rues Royale, Douane, Passage de la Bourse et Canal. Les dits terrains sont désignés par les nos 1 et 2. Le no 1 a 60 pieds de face à la rue Royale, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, face à la rue de la Douane. Ensemble, la magnifique bâtisse en granit qui se trouve sur le dit terrain et qu'occupe actuellement la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Cette propriété est louée à bail à la Banque des Citoyens de la Louisiane jusqu'au 31 octobre 1860, à raison de $5000 par an, payable tous les mois. Elle sera vendue sujette au dit bail.

Le terrain no 2 a 23 pieds 4 pouces de face à la rue de la Douane, sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et face au Passage de la Bourse. Ensemble, la bâtisse en briques, à trois étages, à colonnes en granit, connue sous le nom de « Continental Exchange » et « Third Justice Court » (Cour du Troisième Juge de Paix) qui se trouvent sur le dit terrain.

Cette propriété est louée à bail à W. F. Hodgkins, pour un an, du 1er novembre 1858 au 31 octobre 1859, à raison de $1860 par an, payable tous les mois. Elle sera vendue sujette au dit bail.

2—QUATRE TERRAINS situés dans l'îlet compris entre le Passage de la Bourse et les rues Bienville, Royale et Conti. Les dits terrains sont désignés par les nos 9, 1, 11 et 12 et ont chacun 16 pieds de face au Passage de la Bourse sur environ 21 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur.

Ces propriétés sont louées à bail au Dr Edward Ames, pour un an, du 1er novembre 1858 au 31 octobre 1859, à raison de $100 par an, payable la moitié le 1er mai 1859 et la moitié le 1er novembre 1859. Elles seront vendues sujettes au dit bail. Les acquéreurs auront droit au loyer à partir du 1er mars 1859. Ce loyer sera partagé entre eux au pro-rata, d'après le montant de ce qui sera adjugé à chacun d'eux.

3—QUINZE TERRAINS DE VALEUR situés dans l'îlet compris entre les rues Levée, Bienville, Nouvelle-Levée et Conti. Les dits terrains sont désignés par les nos 1 à 7 et 15 à 22. Le terrain no 1 a 27 pieds de face à la rue Nouvelle-Levée, sur une profondeur de 69 pieds 10 pouces de profondeur sur une ligne, et 42 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 2 et 36 pieds sur la ligne du fond.

Ce terrain est loué à bail jusqu'au 31 octobre 1859 à M. A. Lagos, à raison de $300 par an. Ledit bail est vendu avec le terrain no 1. Le locataire ayant déjà payé $200 en acompte. L'acquéreur n'aura droit qu'au reste du dit bail, c'est à dire $100.

Le terrain no 2 a 21 pieds et 1 1/5 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée, sur une profondeur de 64 pieds 3 pouces 4 lignes sur une ligne et 58 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 3.

Le terrain no 3 a 21 pieds et 1 1/5 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée, sur 61 pieds 5 pouces de profondeur sur une ligne et 55 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne qui le sépare du terrain no 4.

Le terrain no 4 a 21 pieds 1 1/5 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée, sur 58 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur une ligne et 52 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne qui le sépare du terrain no 5.

Le terrain no 5 a 21 pieds et 1 1/5 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée, sur une profondeur de 55 pieds 6 pouces sur une ligne et 49 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 6.

Le terrain no 6 a 21 pieds et 1 1/5 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée, sur une profondeur de 52 pieds 6 pouces 4 lignes sur une ligne et 46 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 7.

Le terrain no 7 a 21 pieds et 1 1/5 ligne de face à la rue Nouvelle Levée, sur 49 pieds 7 pouces de profondeur sur une ligne, et 43 pieds 8 pouces de profondeur sur l'autre ligne latérale.

Le terrain no 15 a 20 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 37 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles.

Le terrain no 16 a 20 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 40 pieds 5 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles.

Le terrain no 17 a 20 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 43 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

Le terrain no 18 a 20 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 46 pieds 7 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles.

Le terrain no 19 a 20 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 49 pieds 7 pouces, entre lignes parallèles.

Le terrain no 20 a 20 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 52 pieds 6 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles.

Le terrain no 21 a 20 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 55 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

Le terrain no 22 a 20 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 58 pieds 6 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles.

Les quatorze terrains décrits ci-dessus sont loués à bail à James D. Denègre, à raison de $1,800 par an jusqu'au 31 octobre 1859. Lesdits terrains seront vendus séparément. Les acquéreurs auront droit au loyer à partir du 1er mars 1859 et le dit loyer sera partagé entre eux au pro rata, d'après le montant de ce qui sera adjugé à chacun d'eux.

4—UN CERTAIN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Ste-Anne, Dauphine et Dumaine, ... Le terrain a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 38 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles. Ensemble les bâtisses qui se trouvent sur ledit terrain.

Cette propriété est louée à bail à Jose Alexander, pour un an, du 1er novembre 1858 au 31 octobre 1859, à raison de $180 par an, payable tous les mois. Elle sera vendue sujette au dit bail.

5—UN TERRAIN dans l'îlet borné par les rues St-Claude, St Philippe, Remparts et Dumaine. Ledit terrain forme le coin des rues St-Claude et St-Philippe, et a 25 pieds 2 pouces 6 lignes face à la rue St Claude, sur une profondeur de 72 pieds 5 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles; avec les améliorations qui y sont établies et composées d'une maison basse en bois, etc.

6—UN TERRAIN dans l'îlet borné par les rues du Quartier, Dauphine, Esplanade et Bourbon, ayant 56 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue du Quartier, sur une profondeur de 86 pieds 1 pouce, sur une ligne, et 90 pieds 9 pouces 2 lignes sur l'autre ligne, et 56 pieds 9 pouces 4 lignes, sur la ligne du fond; avec deux maisons basses en bois, et autres constructions.

Cette propriété est louée à bail à M. Franchotte, pour un an, à partir du 1er novembre 1858 jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $200 par an, payable tous les mois. Elle sera vendue sujette audit bail.

7—UN CERTAIN TERRAIN dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Remparts, Hôpital et Bourgogne, ayant 42 pieds 7 pouces 6 lignes face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 131 pieds 3 pouces 5 lignes sur une ligne, et de 105 pieds 6 pouces 7 lignes, sur l'autre ligne, ou ledit terrain s'ouvre de 3 pieds 2 pouces et s'étend à une autre profondeur de 24 pieds 10 pouces 6 lignes, de manière à avoir 45 pieds 9 pouces 7 lignes, sur la ligne du fond; avec les édifices qui y sont construits.

8—UN CERTAIN TERRAIN dans l'îlet borné par les rues Dauphine, St-Philippe, Bourbon et Ursulines, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

9—UN CERTAIN TERRAIN TRIANGULAIRE dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues du Quartier, Derbigny et Roman, portant le no 1, ayant 59 pieds 5 pouces de face au Chemin du Bayou, 61 pieds 2 pouces 3 lignes sur la rue du Quartier, et 15 pieds 7 pouces sur la ligne du fond.

10—NEUF TERRAINS dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Roman, Quartier et Derbigny, portant les nos de 1 à 9.

Le terrain no 1 a 18 pieds 2 pouces de face à la rue du Quartier, 99 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur une ligne et 105 pieds 5 pouces sur l'autre ligne, et 18 pieds de largeur dans le fond.

Le terrain no 2 a 15 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Roman, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur, sur l'autre ligne, et 45 pieds 1 pouce 1 ligne, sur la ligne du fond.

Les terrains nos 3, 4 et 5 ont chacun 33 pieds 2 pouces de face à la rue du Quartier, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles; avec les édifices qui s'y trouvent.

Les terrains nos 6, 7 et 8 ont chacun 33 pieds 2 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles.

Le terrain no 9 a 40 pieds 2 pouces face à la rue de l'Esplanade, 103 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur sur une ligne, 99 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, sur l'autre ligne latérale, et 13 pieds 1 pouce et 1 ligne, sur la ligne du fond; avec les édifices qui s'y trouvent.

La maison basse sur le terrain no 9 est louée à bail à Vincent Blanc, pour une année, à partir du 1er novembre 1858 jusqu'au 30 octobre 1859, à raison de $4 par mois, et sera vendue sujette audit bail.

Le terrain no 10 a 32 pieds face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 99 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles, et face à la rue Roman.

11—UN CERTAIN TERRAIN situé presqu'en face de la jonction du Chemin du Bayou et de la rue de l'Esplanade, borné par les rues Esplanade, Galvez, Kerlerec et Miro, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 101 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

12—DIX-SEPT TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Miro, St-Philippe et Tonti, et portant les nos 1 à 17.

Les terrains nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ont chacun 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain no 1 forme le coin des rues Dumaine et Miro.

Le terrain no 8 a 61 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Dumaine, sur une profondeur irrégulière de 106 pieds 10 pouces et 4 lignes, sur une ligne, 100 pieds de profondeur, sur l'autre ligne, et 24 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 9 a 36 pieds 6 pouces 5 lignes face à la rue Miro, sur une profondeur irrégulière de 224 pieds 2 pouces 7 lignes sur une ligne, 220 pieds 6 pouces 6 lignes, sur l'autre ligne, et 34 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 10 a 36 pieds 6 pouces 5 lignes face à la rue Miro, sur 210 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur sur une ligne, 206 pieds 10 pouces 5 lignes sur l'autre ligne, et 35 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 11 a 36 pieds 6 pouces 5 lignes face à la rue Miro, sur 206 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, sur une ligne, 193 pieds 2 pouces 3 lignes sur l'autre ligne, et 35 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 12 a 36 pieds 6 pouces 5 lignes face à la rue Miro, sur 193 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur, sur une ligne, 179 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne, et 35 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne du fond.

Les terrains Nos 13, 14, 15 et 16 ont chacun 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 13 forme le coin des rues St-Philippe et Miro.

Le terrain No 17 a 22 pieds 1 pouce 4 lignes face à la rue St-Philippe, sur une profondeur irrégulière de 106 pieds 10 pouces 4 lignes, sur une ligne, 100 pieds de profondeur, sur l'autre ligne, et 59 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du fond. Les 17 terrains ci-dessus décrits sont contigus.

13—SIX TERRAINS dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Miro, Ursulines et Tonti, portant les Nos de 1 à 6.

Les terrains Nos 1 et 2 ont 33 pieds face à la rue St-Philippe, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin des rues St-Philippe et Miro.

Le terrain No 3 a 67 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur irrégulière, de 106 pieds 10 pouces et 4 lignes sur une ligne, 100 pieds sur l'autre ligne, et 21 pieds 9 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 4 a 36 pieds face à la rue Miro, sur une profondeur irrégulière de 87 pieds 8 pouces 5 lignes, sur une ligne, 76 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur, sur l'autre ligne, et 34 pieds 5 pouces 7 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 5 a 32 pieds face à la rue Miro, sur une profondeur irrégulière de 76 pieds 4 pouces 1 ligne, sur une ligne, 64 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, sur l'autre ligne, et 34 pieds 5 pouces 7 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 6 a 19 pieds 3 pouces 5 lignes face à la rue des Ursulines, sur 126 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Miro, 124 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, sur l'autre ligne, et 64 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.

14—DIX-SEPT TERRAINS dans l'îlet No 39, en face du bayou St-Jean, borné par les rues du Port, Ste-Anne, Hagan (autrefois Première) et Dumaine, portant les Nos 1, 4, 5, 6, 7, 8, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 28, 29, 30 et 31.

Le terrain No 1 forme le coin des rues Port et Ste-Anne, et a 36 pieds 6 pouces 3 lignes face à la rue du Port, sur une profondeur de 163 pieds 7 pouces 6 lignes, sur une ligne, et face à la rue Ste-Anne, 140 pieds 2 pouces 1 ligne, sur l'autre ligne latérale et 30 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 4, a 30 pieds 6 pouces 3 lignes face à la rue du Port, 158 pieds 3 pouces 7 lignes de profondeur, sur une ligne, 152 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur, sur l'autre ligne latérale, et 30 pieds 6 pouces 6 lignes, sur la ligne du fond.

Le terrain No 5 a 30 pieds 6 pouces 3 lignes face à la rue du Port, 152 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 4, 150 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne, et 30 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 6 a 30 pieds 6 pouces, 3 lignes face à la rue du Port, 150 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 5, 1.. pieds ... pouces ... sur l'autre ligne latérale, ...

Le terrain No 7 ... face à la rue du Port, ... pieds ... de profondeur ... sur l'autre ligne latérale ...

Le terrain No 8 a 30 pieds 6 pouces 3 lignes face à la rue du Port ...

Le terrain No 10 a 30 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue du Port, 125 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 9, 122 pieds 5 pouces lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 30 pieds 6 pouces 7 lignes sur la ligne du fond.

Les terrains nos 18, 19, 20, 21 et 22 ont chacun 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Le terrain no 22 forme le coin des rues Dumaine et Hagan.

Les terrains nos 28, 29, 30 et 31 ont chacun 30 pieds de face à la rue St Anne sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

15—SEIZE TERRAINS dans l'îlet no 12, borné par les rues Dumaine, Hagan (autrefois Première), St Philippe et Rendon (autrefois Seconde) portant les nos 3, 4, 5, 6, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28 et 29.

Les terrains nos 3, 4, 5 et 6 ont chacun 28 pieds 6 pouces 1 ligne face à la rue Hagan, sur 153 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles, et 28 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.

Les terrains nos 17, 18, 19, 20, 21 et 22 ont chacun 28 pieds 3 pouces 1 ligne face à la rue Rendon, sur une profondeur de 153 pieds 11 pouces 1 ligne, entre lignes parallèles, et 28 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.

Les terrains nos 24, 25, 26, 27, 28 et 29 ont chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

TRENTE TERRAINS, dans l'îlet no 13, borné par les rues Dumaine, Rendon (autrefois Seconde) St Philippe et Lopez (autrefois Troisième) portant les numéros de 1 à 22 et de 25 à 32.

Les terrains nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ont chacun 28 pieds 2 pouces 4 lignes face à la rue Rendon sur une profondeur de 153 pieds, 11 pouces 1 ligne, entre lignes parallèles, et 28 pieds 5 lignes sur la ligne du fond.

Les terrains nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 ont chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles—Le terrain no 7 forme le coin des rues Rendon et St Philippe, et le terrain no 16 forme le coin des rues Lopez et St Philippe.

Les terrains nos 17, 18, 19, 20, 21 et 22 ont chacun 27 pieds 10 pouces 7 lignes face à la rue Lopez, sur une profondeur de 153 pieds 11 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles, et 28 pieds 5 lignes sur la ligne du fond.

Les terrains nos 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32 ont chacun 30 pieds, 9 pouces 3 lignes face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles et 10 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne du fond. Le terrain no 32 forme le coin des rues Rendon et Dumaine.

16—SEPT TERRAINS, dans l'îlet no 14, borné par les rues Salcedo, St Philippe, Lopez et Dumaine, portant les numéros 6, 13, 14, 15, 16 et 17. Le terrain No 6 fait face à la rue Lopez, et a 27 pieds, 10 pouces 3 lignes sur la rue Lopez, et une profondeur de 161 pieds, 6 pouces 4 lignes. Les terrains nos 14, 15, 16, 17 et 18 ont chacun environ 27 pieds 9 pouces sur une profondeur d'environ 67 pieds—Les terrains nos 13, 14 et 15 font face à la rue Salcedo. Lesdits sept terrains seront vendus en bloc.

17—QUARANTE-UN TERRAINS dans l'îlet no 18, borné par les rues Dumaine, White, (autrefois Sixième), St Philippe et Broad, et portant les nos de 1 à 41.

Le terrain No 1 a 31 pieds 10 pouces 7 lignes face à la rue White, sur une profondeur de 175 pieds 6 pouces 4 lignes, sur une ligne, et de 175 pieds, 4 pouces 2 lignes, sur l'autre ligne, et 31 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 2 a 31 pieds, 10 pouces 7 lignes face à la rue White, 175 pieds 4 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 1, de 175 pieds 2 pouces sur l'autre ligne latérale, et 31 pieds, 8 pouces 2 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 3 a 31 pieds 10 pouces 7 lignes face à la rue White, 175 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 2, de 174 pieds 11 pouces 6 lignes sur l'autre ligne, et 31 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 4 a 31 pieds 10 pouces 5 lignes face à la rue White, 174 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 3, de 174 pieds 4 pouces 4 lignes sur l'autre ligne latérale, et de 31 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 5 a 31 pieds 10 pouces 5 lignes face à la rue White, 174 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 4, 174 pieds 7 pouces 3 lignes sur l'autre ligne latérale, et 31 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne du fond.

Les terrains Nos 6, 7, 8, 9, 10 et 11 ont chacun 29 pieds 1 ligne face à la rue St-Philippe, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 6 forme le coin des rues White et St-Philippe.

Le terrain No 12 a 29 pieds face à la rue St-Philippe, 179 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur, sur une ligne, et 119 pieds 1 pouce 6 lignes sur l'autre ligne latérale.

Le terrain No 13 a 29 pieds face à la rue St-Philippe, 179 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur, sur une ligne, et 179 pieds 6 lignes de profondeur, sur l'autre ligne.

Le terrain No 14 a 29 pieds face à la rue St-Philippe, 179 pieds 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 13, et 178 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

Le terrain No 15 a 29 pieds face à la rue St-Philippe, 178 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 14, et 178 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, sur l'autre ligne.

Le terrain No 16 a 29 pieds face à la rue St-Philippe, 178 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 15, et 178 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

Le terrain No 17 a 29 pieds face à la rue St-Philippe, 178 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 16, et 178 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

Les terrains nos 18 à 29 ont chacun 29 pieds 5 pouces 7 lignes face à la rue Broad, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et 29 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain no 30 a 29 pieds 4 pouces 2 lignes face à la rue Dumaine, 178 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur une ligne, et 178 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 29 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne du fond.

Le terrain no 31 a 29 pieds 4 pouces 2 lignes face à la rue Dumaine, 178 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 30, 178 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 29 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne du fond.

Le terrain no 32 a 29 pieds 4 pouces 2 lignes face à la rue Dumaine, 178 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 31, 178 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 29 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne du fond.

Le terrain no 33 a 29 pieds 4 pouces 2 lignes face à la rue Dumaine, 178 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 32, 179 pieds 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 29 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne du fond.

Le terrain no 34 a 29 pieds 4 pouces 2 lignes face à la rue Dumaine, 179 pieds 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 33, 179 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 29 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne du fond.

Le terrain no 35 a 29 pieds 4 pouces 2 lignes face à la rue Dumaine, 179 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 34, 179 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 29 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne du fond.

Les terrains numérotés de 36 à 41 ont chacun 29 pieds 2 pouces 1 ligne face à la rue Dumaine, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et 29 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond. Le terrain no 41 forme le coin des rues Dumaine et White.

18—CINQ TERRAINS dans l'îlet no 37, borné par la Promenade Carondelet, les rues White, Toulouse et Broad et portant les nos 9, 10, 11, 12 et 13.

Le terrain no 9 a 31 pieds 9 pouces 4 lignes face à la Promenade Carondelet, 139 pieds 2 pouces de profondeur sur une ligne, 131 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne, et 31 pieds 8 pouces et 4 lignes face à la rue Toulouse.

Le terrain no 10 a 31 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la Promenade Carondelet, 131 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 9, 128 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne, et 31 pieds 8 pouces 5 lignes face à la rue Toulouse.

Le terrain no 11 a 31 pieds 9 pouces 4 lignes face à la Promenade Carondelet, 128 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 10, 126 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne, et 31 pieds 8 pouces 5 lignes face à la rue Toulouse.

Le terrain no 12 a 31 pieds 9 pouces 4 lignes face à la Promenade Carondelet, 126 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 11, 123 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur l'autre ligne, et 31 pieds 8 pouces 5 lignes face à la rue Toulouse.

Le terrain no 13 a 31 pieds 9 pouces 4 lignes face à la Promenade Carondelet, 123 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 12, 121 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 31 pieds 8 pouces 6 lignes face à la rue Toulouse.

19—HUIT TERRAINS dans l'îlet no 39, borné par les rues Orléans, Broad, St Pierre et White, portant les nos de 1 à 8, ayant chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes face à la rue d'Orléans, sur 114 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et 30 pieds 9 pouces 5 lignes face à la rue St Pierre. Le terrain no 1 forme l'encoignure des rues Orléans et White, et des rues St Pierre et White.

20—VINGT-DEUX TERRAINS dans l'îlet borné par les rues du Canal, Cortez, Douane et Télémaque, portant les nos de 1 à 22.

Les terrains Nos 1 et 2 ont chacun 34 pieds 8 pouces face à la rue de la Douane, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin des rues Cortez et Douane.

Le terrain No 3 a 34 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue de la Douane, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 4 et 5 ont 34 pieds 7 pouces face à la rue de la Douane, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 6 a 34 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue de la Douane, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 7 et 8 ont chacun 34 pieds 8 pouces face à la rue de la Douane, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 8 forme le coin des rues Douane et Télémaque.

Les terrains Nos 9, 10 et 11 ont chacun 34 pieds 5 pouces 2 lignes face à la rue Télémaque, sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 12 et 13 ont chacun 34 pieds 5 pouces face à la rue du Canal, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme le coin des rues de Canal et Télémaque.

Le terrain No 14 a 34 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue du Canal, sur une profondeur de 105 pieds, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 15 et 16 ont chacun 34 pieds 7 pouces face à la rue du Canal, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 17 a 34 pieds, 7 pouces, 4 lignes, face à la rue du Canal, sur une profondeur de 105 pieds, entre lignes parallèles.

Les terrains No 18 et 19 ont chacun 34 pieds 8 pouces face à la rue du Canal, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 19 forme le coin des rues de Canal et Cortès.

Les terrains No 20, 21 et 22 ont chacun 34 pieds 5 pouces, 2 lignes, face à la rue Cortès, sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

21. TREIZE TERRAINS dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton et les rues St-Louis, Pierce et Conti, portant les numéros de 1 à 13.

Le terrain No 1 forme l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Conti et mesure 27 pieds 9 pouces 4 lignes face à l'avenue Carrollton, sur 36 pieds, 5 pouces 1 ligne de profondeur sur une ligne et face à la rue Conti, ou ledit terrain se prolonge à une profondeur de 42 pieds 4 pouces et 4 lignes diagonalement; 117 pieds 2 pouces 5 lignes sur l'autre ligne latérale et de 13 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne de derrière.

Le terrain No 2 mesure 27 pieds, 9 pouces, 4 lignes face à l'avenue Carrollton, sur 117 pieds, 9 pouces, 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 1, 115 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 27 pieds 5 pouces, 1 ligne, sur la ligne de derrière.

Le terrain No 3 mesure 27 pieds 9 pouces 4 lignes face à l'avenue Carrollton, sur 115 pieds 4 pouces, 1 ligne de profondeur sur une ligne et face à la rue ..., 112 pieds 6 pouces, 3 lignes de profondeur sur l'autre ligne, et 27 pieds 5 pouces 1 ligne sur la ligne de derrière.

Le terrain No 4 mesure 27 pieds, 9 pouces, 3 lignes face à l'avenue Carrollton, sur une profondeur irrégulière de 112 pieds 6 pouces, 3 lignes, sur une ligne, 110 pieds, 4 pouces, 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne, et 27 pieds, 5 pouces, 1 ligne, sur la ligne de derrière.

Le terrain No 5 mesure 27 pieds, 9 pouces, 3 lignes, face à l'avenue Carrollton, sur une profondeur irrégulière de 108 pieds, 5 pouces, 4 lignes, sur une ligne, 103 pieds, 11 pouces, 6 lignes, sur l'autre ligne, et 27 pieds 5 pouces, 1 ligne sur la ligne de derrière.

Le terrain No 6 mesure 27 pieds, 9 pouces, 4 lignes face à l'avenue Carrollton, sur une profondeur irrégulière de 105 pieds, 11 pouces, 6 lignes sur une ligne, 101 pieds, 6 pouces, 1 ligne, sur l'autre ligne, et 27 pieds 5 pouces, 1 ligne, sur l'autre ligne.

Le terrain No 7 mesure 27 pieds, 9 pouces, 4 lignes, face à l'avenue Carrollton, sur une profondeur irrégulière de 101 pieds, 6 pouces, 1 ligne, sur une ligne, de 100 pieds, 1 pouce, 6 lignes, sur la ligne de derrière.

Le terrain No 8 forme l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue St-Louis, et mesure 27 pieds, 9 pouces, 4 lignes, face à l'avenue Carrollton, ...

Les terrains Nos 9, 10, 11 et 12, mesurent chacun 30 pieds face à la rue St-Louis, sur 110 pieds ... entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme l'encoignure des rues Pierce et St-Louis.

Le terrain No 13 est un terrain triangulaire mesurant ... pieds, ... face à la rue Pierce, sur une profondeur de 129 pieds ... sur l'autre ligne latérale, et ... sur la ligne de derrière.

22. SEPT TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Pierce, ..., St-Louis, Scott, ... portant les numéros de 1 à 7.

Le terrain No 1 est un terrain ... mesurant ... pieds ... face à la rue Pierce ... sur la ligne de derrière.

Les terrains No 2, 3, et 4 mesurent chacun 30 pieds face à la rue St-Louis, sur 114 pieds ... entre lignes parallèles ...

Le terrain No 5 ... face à la rue St-Louis ...

Le terrain No 6 mesure 30 pieds face à la rue St-Louis ...

Le terrain No 7 est un terrain triangulaire mesurant 143 pieds, ... face à la rue St-Louis, 60 pieds, ...

... portion du terrains ... jusqu'à ... Carrollton ... de ...

Le plan conformément auquel les plans dressés par Louis ... au bureau de l'encanteur, encoignure de la rue Conti et du passage de la Bourse, ...

CONDITIONS.—Un cinquième comptant, et la balance à un crédit d'un, deux, trois et quatre ans, pour les billets des acquéreurs, payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec les privilèges du vendeur et la clause de non aliénation. Lesdits billets porteront un intérêt à raison de 6 pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à leur échéance; et en cas de non paiement à l'échéance, un intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Cette dernière condition ne pourra pas être interprétée de manière à permettre aucun délai pour le paiement des dits billets.

Les édifices devront être assurés contre les risques du feu, pour leur pleine valeur, et les polices d'assurances transférées annuellement au Trésorier de la ville, jusqu'au paiement du dernier billet. Dans le cas où les acquéreurs mettraient des délais ou de la négligence à se conformer à cette condition, lesdites polices d'assurances seront renouvelées pour le Trésorier de la ville pour le compte desdits acquéreurs.

Les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs propres frais, et auront à se conformer aux conditions énoncées ci-dessus, dans les quinze jours qui suivront celui de la vente. Dans le cas d'aucun retard ou d'aucune négligence de leur part, les propriétés par eux achetées seront revendues pour leur compte et à leur risque, sans autre avis.

Les acquéreurs auront à partir du 1er mars prochain, droit au loyer des propriétés par eux achetées.

Les actes de vente pardevant R. Brugy, notaire de la ville, 34, rue Royale, aux frais des acquéreurs.

7 fev.

Part de la ville de Baltimore dans la SUCCESSION DE FEU JOHN McDONOGH.

Vente très importante et à longs termes de propriétés de choix améliorées et de très beaux îlets et terrains situés dans le Premier District.

PAR N. VIGNIE,

Bureau, No 8, Arcade de Banks.

JEUDI, 3 mars 1859, et le lendemain, à midi, il sera vendu à l'encan, au City Hotel, rue de la Commune, entre les rues Camp et Magasins, par ordre et sous la surveillance de MM. Brantz Mayer, William S. Peterkin et Thomas L. Emory, agents de la ville de Baltimore et conformément à une ordonnance du Maire et du Conseil de ladite ville, enregistrée au bureau de H. B. Cenas, notaire public à la Nlle-Orléans—les propriétés décrites ci-après et appartenant à la ville de Baltimore :

1.—UN TERRAIN d'encoignure de valeur, formant l'encoignure des rues Commerce et Girod, dans l'îlet compris entre les rues Nile-Levée, Girod, Commerce et Lafayette. Ledit terrain a 35 pieds 8 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 85 pieds 11 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles, et faisant face à la rue Commerce. Ensemble un magasin en briques à trois étages, situé à l'encoignure, et deux magasins en briques à quatre étages, dans le fond, et faisant face à la rue Commerce.

2.—UN GRAND TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Nile-Levée, Poydras, Commerce et Lafayette. Ledit terrain a 68 pieds 4 pouces de face à la rue Nile-Levée sur une profondeur de 137 pieds 2 pouces sur une ligne, 132 pieds sur l'autre ligne, 66 pieds 10 pouces dans le fond et faisant face à la rue Commerce. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages face à la rue Nile-Levée, une bâtisse en briques à deux étages face à la rue Commerce et d'autres bâtisses en briques contenant les fours et tout ce qui est nécessaire pour une boulangerie bien établie. Cette propriété de valeur, connue sous le nom de "Boulangerie d'Aquin," est louée actuellement, à raison de $2000 par an, à MM. H. Rodriguez & Co.

3.—SIX TERRAINS, formant l'encoignure des rues Magasins et Girod, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, Girod, Magasins et Notre-Dame. Lesdits terrains sont désignés par les nos 1 à 6.

Le terrain no 1 forme l'encoignure des rues Magasins et Girod et a 37 pieds 10 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 64 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue des Magasins, 64 pieds 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 3, sur 37 pieds 10 pouces sur la ligne du fond qui le sépare du terrain no 2. Ensemble, la maison basse en briques, une cuisine en briques à deux étages et toutes les améliorations qui se trouvent sur ledit terrain.

Le terrain no 2 touche aux terrains nos 1, 3 et 4 et a 64 pieds 4 lignes de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 63 pieds 4 pouces 2 lignes, 63 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du terrain no 4. Ensemble deux maisons en bois, bâtisses en briques, hangars et lieux d'aisance, etc.

Le terrain no 3 a 25 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Girod, sur une profondeur de 64 pieds 1 ligne sur la ligne qui le sépare du terrain no 1, 63 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain no 4 et 25 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du fond. Ensemble, une maison en briques à deux étages, une cuisine en briques à deux étages, hangars en bois, lieux d'aisance, etc.

Le terrain no 4 a 33 pieds 11 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare des terrains nos 2 et 3 et 127 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain no 5. Ensemble, une maison en bois et toutes les autres bâtisses qui se trouvent sur ledit terrain.

Le terrain no 5 a 33 pieds 5 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble, une maison en bois et les dépendances qui se trouvent sur ledit terrain.

Le terrain no 6 est un grand terrain et a 38 pieds 9 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble, une maison en bois et toutes les autres bâtisses qui se trouvent sur ledit terrain.

Les terrains Nos 1, 4 et 5 sont loués par mois, à raison de $100, à Michael Sullivan.

Le terrain no 2 est loué à P. Radden, à raison de $33 1/3 par mois.

Les terrains nos 3 et 6 sont loués à P. O. Sullivan, à raison de $50 par mois.

4.—SEPT BEAUX TERRAINS, formant l'encoignure des rues Commerce et Julie, dans l'îlet compris entre les rues Nile Levée, Commerce, St Joseph et Julie. Lesdits terrains sont désignés par les nos 1 à 7.

Le terrain no 1 forme l'encoignure des rues Julie et Commerce et a 28 pieds 2 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de 64 pieds 9 pouces 7 lignes à la rue Commerce, 62 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain no 2 et 13 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne du fond. Ensemble, un magasin en briques à trois étages, lequel se trouve sur ledit terrain, portant le no 19 et se loue à raison de $30 par mois, à Daniel Bourke.

Le terrain no 2 a 21 pieds 10 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble, un magasin en briques à trois étages, désigné par le no 17.

Le terrain no 3 a 22 pieds 1 pouce de face à la rue Julie, sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles.—Ensemble, un magasin en briques à trois étages, désigné par le no 15.

Le terrain no 4 a 21 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Julie, sur 62 pieds 11 pouces 7 lignes entre lignes parallèles. Ensemble, un magasin en briques à trois étages, désigné par le no 13.

Le terrain no 5 a 22 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Julie, sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble un magasin en briques à trois étages, désigné par le no 11 et loué à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à $20 par mois.

Le terrain no 6 a 21 pieds 10 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble, un magasin en briques à trois étages, désigné par le no 9 et loué à bail à J. Maher jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $15 par mois.

Le terrain no 7 a 21 pieds 11 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble, un magasin en briques à trois étages désigné par le no 7.

5—TROIS TERRAINS, terrains d'encoignure d'un triangle, compris entre les rues Félicité, Religieuses et Céleste. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1, 2 et 3.—Le terrain No 1 est un double terrain d'encoignure et a 36 pieds 7 pouces de face à la rue Félicité, 93 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Religieuses, 31 pieds de face à la rue Céleste et 74 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 2—Ensemble, une petite bâtisse servant de boutique de forgeron.

Le terrain No 2 a 36 pieds 7 pouces de face à la rue Félicité, 31 pieds de face à la rue Céleste, sur une profondeur de 74 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 1 et 55 pieds 1 pouce sur la ligne qui le sépare du terrain No 3.

Le terrain No 3 a 104 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Félicité, 90 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Céleste et 55 pieds 1 pouce sur la ligne qui le sépare du terrain No 2.

Le tout est loué à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $10 par mois.

6—DEUX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Céleste, Tchoupitoulas, Nouvelle Levée et St James. Lesdits terrains sont désignés par les nos 1 et 2 et ont les dimensions suivantes au pied américain :

Le terrain no 1 a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur sur la ligne du fond et 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain no 2 a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur sur la ligne du fond et 127 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout est loué à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $6 par mois.

CINQ TERRAINS désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 et formant ensemble l'îlet triangulaire borné par les rues Tchoupitoulas, de la Course et des Religieuses; lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, mesure américaine :

Le terrain no 1 mesure 31 pieds de face à la rue de la Course, la même largeur dans le fond, cent pieds de profondeur et face à la rue des Religieuses et cent pieds sur l'autre ligne latérale qui le sépare du no 2 et forme l'encoignure des rues de la Course et des Religieuses.

Le terrain no 2 mesure 31 pieds de face à la rue de la Course, la même largeur dans le fond, et cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Sur le terrain no 1 il y a une bâtisse en bois à deux étages, et une partie de la maison en briques à un étage marqué A sur le plan. Sur le terrain no 2 il y a une petite maison en bois et une partie d'une vieille cuisine en bois.

Le terrain no 3 est de forme irrégulière, et mesure 52 pieds 6 pouces de face à la rue de la Course, 11 pieds 7 pouces sur la ligne du fond qui le sépare du terrain no 4 et une profondeur de cent pieds sur la ligne qui le sépare du no 2, et 107 pieds 7 pouces sur l'autre ligne et face à la rue Tchoupitoulas; ensemble avec une maison en bois à deux étages à l'encoignure et une autre maison en bois contiguë à la première, ayant sa façade sur la rue Tchoupitoulas.

Le terrain no 4 mesure 60 pieds de face à la rue Religieuses, 64 pieds 7 pouces 2 lignes sur la rue Tchoupitoulas, 73 pieds 7 pouces sur la ligne, de la rue, qui le divise des terrains nos 1, 2 et 3, et 48 pieds 6 pouces 1 ligne sur l'autre ligne de la rue à l'autre rue, le séparant du terrain no 5 ; ensemble avec une maison en bois à deux étages, partie de hangars, etc.

Le terrain no 5 mesure 115 pieds de face à la rue Religieuses, 124 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, 3 pieds 6 pouces à l'angle formé par l'intersection de ces deux rues, et 48 pieds 6 pouces 1 ligne sur une ligne allant d'une rue à l'autre rue et la séparant du terrain no 4; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages, hangars, etc.

Le tout est loué à bail jusqu'au 1er février 1860 à G. Lobrano, à raison de $60 par mois; les acquéreurs devront se partager ledit loyer, dans une proportion calculée pro rata du montant de la propriété adjugée à chacun d'eux.

8.—UN TERRAIN formant l'encoignure de la rue de la Nouvelle Levée et de Natchez Alley, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Poydras, Tchoupitoulas et par Natchez Alley ; ledit terrain mesurant, au pied américain, 23 pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée, 23 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, 106 pieds de profondeur et face à Natchez Alley et 117 pieds sur l'autre ligne latérale du côté de la rue Poydras; ensemble avec une bâtisse en briques à deux étages, érigée à l'encoignure, une cuisine en briques à deux étages et deux magasins en briques à deux étages, latrines, hydrant, citerne, etc. Le tout loué à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $45 par mois.

9—CINQ TERRAINS formant l'encoignure des rues Delord et Pearl, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Louisa, Pearl et Delord, désignés sous les Nos 5, 6, 7, 8 et 9.

Le terrain No 9 forme encoignure et mesure 22 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Delord, 20 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, 65 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Pearl, 73 pieds 11 pouces 6 lignes sur l'autre ligne latérale qui le sépare du terrain No 8; ensemble avec partie d'une vieille maison en bois.

Le terrain No 8 est contigu au précédent et mesure 22 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Delord, 20 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, 73 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Pearl et qui le sépare du terrain No 9, et 82 pieds 6 pouces sur l'autre ligne latérale; ensemble avec partie d'une vieille maison en bois et hangar.

Le terrain No 7 est contigu au précédent et mesure 22 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Delord, 20 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, 82 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 8, et 91 pieds 4 lignes sur l'autre ligne, du côté de la rue Tchoupitoulas; ensemble avec une vieille maison en bois et partie d'une autre vieille maison en bois.

Le terrain No 6 est adjacent aux précédens, sur la ligne du fond et mesure 21 pieds de face à la rue Pearl, 85 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Delord et qui le sépare des terrains Nos 8 et 9; 18 pieds 6 pouces sur une ligne de fond parallèle à la rue Pearl, ensuite 2 pieds 10 pouces sur une ligne courant perpendiculairement vers la rue Pearl, et de là 2 pieds 6 pouces sur une autre ligne parallèle à la rue Pearl, et 80 pieds 8 pouces sur l'autre ligne latérale, le séparant du terrain No 5.

Le terrain No 5 mesure 21 pieds de face à la rue Pearl, la même largeur dans le fond et 80 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

10—UN TERRAIN compris entre les rues Tchoupitoulas, Louisa, Annonciation et Piety, désigné sous le No 10 et mesurant 26 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 26 pieds 7 pouces de face à la rue Annonciation, 126 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Piety, et 135 pieds 10 pouces sur l'autre ligne du côté de la rue Louisa. Un petit hangar qui doit être enlevé par le locataire. Loué à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $12 50 par mois.

11—QUATRE TERRAINS désignés sous les Nos 1, 2, 3 et 4, formant l'encoignure des rues de la Nouvelle Levée et Delord, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle Levée, Delord, Pearl et Louisa, et mesurant, au pied américain, ainsi qu'il suit :

Le terrain No 1 mesure 25 pieds 10 pouces de face à la rue Delord, la même largeur dans le fond, 102 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Pearl, et 102 pieds 10 pouces sur l'autre ligne latérale qui le sépare du terrain No 2.

Le terrain No 2 mesure 19 pieds 2 pouces de face à la rue Delord, la même largeur dans le fond, 102 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 1, et 102 pieds 10 pouces le long d'un passage de 3 pieds 9 pouces de large.

Le terrain No 3 forme l'encoignure des rues Delord et de la Nouvelle Levée, a 22 pieds 4 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, 21 pieds 11 pouces sur la ligne du fond le long du passage ci-dessus décrit de 3 pieds 9 pouces de large, 51 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Delord et 57 pieds 9 pouces sur l'autre ligne latérale qui le sépare du terrain No 4; ensemble avec une bâtisse en briques à deux étages qui sert de fonderie.

Le terrain No 4 mesure 21 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, 21 pieds 1 pouce sur la ligne du fond le long du passage, 57 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 3 et 63 pieds 9 pouces sur l'autre ligne latérale du côté de la rue Louisa; ensemble avec la bâtisse en brique à deux étages qui sert de fonderie.

Les terrains nos 1, 2, 3 et 4 sont loués à bail jusqu'au 30 juin 1860 à McCan & Patterson, à raison de $50 par mois.

12—QUATRE ILETS DE TERRE, DE GRANDE VALEUR, sur lesquels est établie la Presse à Coton de MM. Fréret frères, désignés sous les nos 1, 2, 3 et 4, situés sur les derrières du Premier District, ayant, au pied américain, les dimensions suivantes :

L'îlet no 1 est compris entre les rues St-Marc, Ste-Marie, Poydras et Perdido, et a 374 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue St-Marc, 389 pieds 6 pouces de face à la rue Ste-Marie, 245 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Poydras, 246 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido; avec le hangar à coton en briques, s'étendant de la rue Poydras à la rue Perdido; deux hangars à coton en bois, et un édifice en brique contenant la presse et les machines.

L'îlet no 2, compris entre les rues Ste-Marie, Fréret, Poydras et Perdido, a 394 pieds 1 pouce de face à la rue Ste-Marie, 394 pieds 6 pouces de face à la rue Fréret, 195 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Poydras, 195 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido; avec les deux hangars à coton en briques, s'étendant de la rue Poydras à la rue Fréret.

L'îlet No 3, compris entre les rues Ste-Marie, Fréret, Hevia et Poydras, a 452 pieds de face à la rue Ste Marie, 452 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Fréret, 195 pieds 6 pouces de face à la rue Hevia, 195 pieds 3 pouces 1 ligne sur la rue Poydras ; avec le hangar à coton en briques et tous les autres édifices en bois employés comme écuries, chambres à domestiques, etc.

L'îlet no 4 est compris entre les rues Fréret, Gironde, Poydras et Perdido : il a 393 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Fréret, 393 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Gironde, 197 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Poydras, et 197 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Perdido: avec les deux grands hangars à coton en briques, ainsi que les bâtisses en briques contenant la presse, les machines, etc.

Ces quatre terrains, ainsi que les améliorations, sont loués à bail à MM. Fréret frères jusqu'au 1er septembre 1862 : à raison de $6,000 par an, jusqu'au 1er septembre 1860 et de $7,000 à partir de cette dernière date jusqu'au 1er septembre 1862. MM. Fréret frères paient toutes les taxes et assurances. A l'expiration du bail, le 1er septembre 1862, la propriété tout entière, avec les améliorations, etc., (à l'exception des machines et presses que les présents locataires auront le droit d'enlever) reviendra à l'acquéreur.

L'attention des acheteurs est principalement appelée sur cette propriété de très grande valeur, l'une des presses à coton les mieux situées et les plus perfectionnées de la Nouvelle-Orléans, et qui fournit aux capitalistes l'occasion d'un placement sûr et avantageux.

13—DEUX TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Foucher, Julia, Tchoupitoulas et St-Joseph, portant les nos 1 et 2, et ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes :

Le terrain no 1 a 33 pieds de face à la rue Fulton, 33 pieds 8 pouces sur la ligne du fond, 121 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St-Joseph, et 115 pieds 3 pouces sur l'autre ligne qui le divise du terrain no 2 ; avec une vieille maison à étage en bois et trois vieux hangars en bois.

Le terrain no 2 touche au terrain qui vient d'être décrit et a 33 pieds face à la rue Foucher, 33 pieds 8 pouces sur la ligne du fond, 115 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 1, et 108 pieds 10 pouces sur l'autre ligne, la plus rapprochée de la rue Julie. Loué jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $20 par mois.

14—UN TERRAIN dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Front ou Nouvelle-Levée, Market et St-James, ayant 47 pieds 11 pouces 4 lignes sur une petite rue parallèle à la rue Tchoupitoulas, 95 pieds 11 pouces sur la rue Market, 47 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, et 95 pieds 11 pouces sur l'autre ligne, la plus rapprochée de la rue St-James; avec une vieille maison à étage en bois et une maison de dépendance dans la cour.

15—DIX TERRAINS dans l'îlet borné par la rue Willow, Florida Landing, les rues Vine et Cypress, portant les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, et ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes :

Le no 1 a 25 pieds de face au Florida Landing, la même largeur sur la ligne du fond, 120 pieds de profondeur et face à la rue Vine, et 120 pieds sur l'autre ligne, qui le sépare du terrain no 2.

Les terrains nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ont chacun 25 pieds de face au Florida Landing et 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Le terrain No 10 forme le coin de Florida Landing et de la rue Willow, et a 25 pieds de face au Florida Landing, la même largeur sur la ligne du fond, 120 pieds de profondeur et face à la rue Willow, et 120 pieds sur l'autre ligne qui le sépare du terrain no 9.

16—NEUF TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Antonine, Jackson, Bernadotte et Palmyre, portant les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

Le terrain no 1 a 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Jackson, la même largeur sur la ligne du fond, 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Bernadotte, et 127 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain no 2.

Les terrains nos 2, 3, 4, 5 et 6 ont chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Jackson, la même largeur dans le fond, 127 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes égales et parallèles.

Le terrain no 7 a 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Jackson, 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 6, 105 pieds 8 pouces 3 lignes, sur l'autre ligne qui le sépare du terrain no 8, 16 pieds 10 pouces sur la ligne du fond, parallèle à la rue Jackson, et 28 pieds 5 pouces sur autre ligne diagonale du fond.

Le terrain No 8 a 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Jackson, 105 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne qui, dans la profondeur, le sépare du terrain No 7, 68 pieds 2 pouces sur l'autre ligne qui le sépare, dans la profondeur, du terrain No 9, et 57 pieds 6 pouces sur la ligne diagonale du fond.

Le terrain No 9 est de forme triangulaire et a 40 pieds 11 pouces 6 lignes, sur la rue Jackson, 75 pieds 8 pouces 4 lignes sur une ligne, et 58 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 8.

17—VINGT-HUIT TERRAINS, formant l'îlet borné par les rues St-James, St-John, Bank et Palmyre, portant dans le plan No 1717 les Nos de 1 à 28 inclusivement.

On verra, en examinant le plan, que chacun de ces terrains a une façade et une profondeur de grande étendue. Ledit îlet a 319 pieds 8 pouces 4 lignes de face aux rues Palmyre et Bank, et 330 pieds 4 pouces 4 lignes de face aux rues St-John et St-James.

18—DEUX ILETS DE TERRE désignés sur le plan No 15 par les lettres A, et B, situés dans le fond du Premier District.

L'îlet A, est borné par les rues Ste-Adeline, Ste-Madeleine, Poydras et Hevia (maintenant Lafayette), et est divisé en vingt-huit terrains, portant sur ledit plan les Nos de 1 à 28 inclusivement. Tout l'îlet a, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir : 338 pieds 9 pouces 5 lignes sur la rue Ste Adeline, 407 pieds 11 pouces 7 lignes sur la rue Madeleine, 253 pieds 1 pouce 5 lignes sur la rue Hevia, maintenant Lafayette, et 245 pieds 3 pouces 1 ligne sur la rue Poydras.

L'îlet B, est borné par les rues St-Jane, Ste-Adeline, Poydras et Perdido, et est divisé en vingt-huit terrains, portant, sur le même plan, les numéros 1 à 28 inclusivement. Les dimensions de tout l'îlet, mesure américaine, sont comme suit, savoir : 389 pieds 9 pouces sur la rue Ste-Adeline, 389 pieds 9 pouces sur la rue St-Jane, 245 pieds 3 pouces 1 ligne sur la rue Poydras et 245 pieds 3 pouces 1 ligne sur la rue Perdido.

On verra, en examinant le plan, que tous les terrains dans ces deux îlets ont une façade et une profondeur de grande étendue.

Le tout conformément aux plans dressés par A. De Armas, que l'on peut examiner en ce moment au bureau de l'encanteur, No 8, Arcade de Banks, et qui seront aussi exposés au City Hotel, plusieurs jours avant la vente.

CONDITIONS—Un cinquième comptant, et le reste à un crédit de 1, 2, 3 et 4 ans, pour les billets des acquéreurs, payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec les privilèges du vendeur et la clause de non aliénation. Lesdits billets porteront intérêt à raison de 6 pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à l'échéance. En cas de non paiement après l'échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Il est bien entendu que cette dernière condition n'autorise aucun délai dans le paiement des billets.

Les édifices devront être assurés contre les risques du feu pour leur pleine valeur, et les polices d'assurances transférées annuellement aux agens de la ville de Baltimore, jusqu'au paiement du dernier billet.—Dans le cas où les acquéreurs mettraient du retard ou de la négligence à se conformer à cette condition, lesdites polices d'assurances seront renouvelées par les agents de la ville de Baltimore pour le compte desdits acquéreurs.

Les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs frais et auront à se conformer aux conditions énoncées ci-dessus, dans les quinze jours qui suivront celui de la vente. Dans le cas d'aucun retard ou d'aucune négligence de leur part, la propriété par eux achetée sera vendue pour leur compte et à leurs risques, sans autres avis.

Les actes de vente pardevant H. B. Cenas notaire, No 116, rue de la Commune, aux frais des acquéreurs. 7 fev.

Bottes et Souliers avariés.

PAR BLACHE & LEAUMONT.

VENDREDI, 18 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77, pour le compte de qui il appartiendra :

21 caisses de bottes et souliers importés et avariés à bord du navire Washington, venant de Boston. 18fev

SACS EN PITRE! SACS EN PITRE!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

VENDREDI 18 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, au No 49 rue des Magasins :

18 balles et 2775 (plus ou moins) sacs en pitre avariés sur le navire Bennington, et reçus ici par le brick Alma.

Conditions—comptant. 16 fev

Pour cause de départ.

Vente à un très-long crédit, de nègres de très-grande valeur, habitués au travail d'une boulangerie.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

MERCREDI, 2 mars 1859, à midi, il sera vendu, dans la Rotonde de l'hôtel St Louis :

1—DAVIS, nègre âgé d'environ 37 ans, boulanger pour le pain dur,
2—HENRY, nègre âgé d'environ 37 ans, bucheur et pour le pain dur,
3—BOB, nègre âgé d'environ 40 ans, bon jardinier et boulanger pour le pain dur
4—BILL MITCHELL, nègre âgé d'environ 27 ans, excellent brigadier et pour les miches,
5—SAILOR, nègre âgé d'environ 39 ans, excellent pour le gadier et pour les miches,
6—TOM SMITH, nègre âgé d'environ 32 ans, pétrisseur et cocher,
7—JOHN SMITH, nègre âgé d'environ 40 ans, excellent pour le pain et les miches,
8—BROWN, nègre âgé d'environ 40 ans, excellent brigadier et fait les gateaux,
9—JOHN BULL, mulâtre âgé d'environ 22 ans, excellent brigadier et pour le pain dur,
10—THOMAS, nègre âgé d'environ 24 ans, bon pétrisseur et cocher, sujet de confiance,
11—NED, nègre âgé d'environ 40 ans, mélangeur de pâte et bon chef d'atelier,
12—PUNCH, nègre, âgé d'environ 46 ans, pour le pain dur et bon empaqueteur,
13—BARTLETT, mulâtre, âgé d'environ 34 ans, bon empaqueteur et généralement utile,
14—ROYAL, nègre âgé d'environ 30 ans,
15—OLD JOHN, nègre âgé d'environ 60 ans, aveugle et mis à la vigueur, et se portant bien.
16—SPENCER, nègre âgé d'environ 40 ans, excellent brigadier.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur lesdits esclaves et portant intérêt à raison de ... pour cent jusqu'à parfait paiement. Le vendeur étant sur le point de quitter la ville, toutes les ventes devront être passées dans les cinq jours qui suivront l'adjudication, autrement les esclaves seront revendus pour le compte et aux risques des acheteurs, sans aucune notice quelconque.

Les actes de vente pardevant Lisbony, notaire public. 18 fev

Vente régulière et sans réserve de Chaussures.

PAR E. ROGER & Co.

SAMEDI 19 février, il sera vendu à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 28 rue de la Vieille-Levée :

200 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants, et consistant en :

Bottes de diverses qualités, pour hommes et enfans,
Oxford Ties do do do
Brodequins do do do
Guêtres Congress do do do
Souliers, bottines, etc., pour femmes et demoiselles. Le tout frais et venant d'être reçu directement des manufactures.

Conditions à la vente. 17 fev

Belle et grande propriété au faubourg Tremé, à un long crédit, sans intérêt.

PAR Chs. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu MARDI, 26 février 1859, à midi, à la Bourse St Louis rue St Louis :

Un lot de terre de l'îlet renfermé par les rues St Philippe, Dumaine, Johnson et Galvez, mesurant 87 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue St Philippe, sur 172 pieds 6 pouces de profondeur, ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant deux chambres en rez-de-chaussée, deux chambres en haut avec galerie en devant, une cuisine attenante à la maison, de deux chambres, des bains, une cuisine et chambre de domestique, deux pigeonniers, un grand bassin doublé en plomb et une pompe en cuivre, etc., le tout est dans un excellent état. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets sans endosseurs, garantis par hypothèque. 17—10

Propriété au Faubourg Tremé.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu samedi, 19 février 1859, à midi, à la Bourse St Louis :

Un lot de terre situé dans l'îlet renfermé par les rues Dumaine, Ste Anne, Tonti et Rocheblave, mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 125 pieds de profondeur—Ensemble une maison ayant quatre chambres, corridor en arrière, galerie et deux cabinets, une cuisine double, hangar, latrines et autres dépendances.—(Voir le plan à la Bourse).

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 16fev—4

TABAC! TABAC! TABAC!

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

SAMEDI 19 du courant, à 11 heures et demie du matin, il sera vendu à son magasin de MM. Patton, Smith & Putnam, agents pour la vente de tabac manufacturé de la Virginie, encoignure des rues Tchoupitoulas et Gravier :

307 colis tabac, 5 et 10 morceaux à la livre, tordus. Vente sans réserve, pour clore diverses factures, d'après les ordres reçus.

Conditions—comptant. 16 fev

Succession de Henry Dietz

Terrains de valeur dans le Troisième District.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Bureau, No 82 rue de Chartres.

IL sera vendu à l'encan public, à l'hôtel St-Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres, le LUNDI, 28 février, à midi, par ordre des agents et des avocats de feu Henry Dietz, décédé, dûment reconnus par l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, les propriétés ci-dessous décrites, savoir :

Deux terrains contigus avec améliorations, situés dans le faubourg Franklin, 3me District de cette ville, et désignés par les Nos 1 et 24 dans l'îlet No 65, dans un plan dressé par L. Surgi, portant la date du 29 mars 1856 et annexé à un acte passé au bureau de Louis Ferrand, ancien notaire public de cette ville, le 4 avril 1856, qui lesquels lesdits lots ont les dimensions suivantes (mesure américaine).

Le lot No 1 forme l'encoignure et a 38 pieds 11 lignes de face à la rue Mandeville, sur 125 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur et face à la rue St-Avide, le lot No 24 a 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Mandeville, sur 124 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Un morceau de terre situé dans le faubourg Washington, District Duralde, 3me District de cette ville, comprenant le lot No 3 et la moitié du lot No 2, sur un plan dressé par L. Surgi, portant la date du 4 janvier 1856, déposé dans le bureau de Philippe Lacoste, notaire public. Le dit lot se trouve dans l'îlet désigné par le No 8, formé l'encoignure Craps et Indépendance et mesure 46 pieds 4 pouces de face à la rue Indépendance, sur 96 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur et de face à la rue Craps—Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et Conditions—Un tiers comptant, la balance à un crédit de 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et portant intérêt à raison de 8 0/0 l'an jusqu'à échéance, et, en cas de non paiement à l'échéance, 8 0/0 jusqu'à parfait paiement. Les dits billets porteront hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. L'acquéreur devra tenir les propriétés assurées jusqu'au paiement du dernier billet.

Actes de vente pardevant M. Nelvil Soulé, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16fev

Salsepareille de Sand

POUR PURIFIER LE SANG,

ET

UN TONIQUE POUR TOUT LE SYSTEME.

Préparation incomparable.

Le nombre de malades que ce précieux remède a délivrés est sans parallèle dans l'histoire de la médecine. Des milliers de personnes que la Faculté avait condamnées doivent la santé à cette Salsepareille ainsi que le prouvent surabondamment divers certificats qui se publient tous les jours.

Lettre de M. BUCKNER, de Winchester, Ky.

AMM. A. B. & D. SANDS—Messieurs, je n'aurais pas pris la liberté de vous écrire si je n'avais pas considéré qu'il est de mon devoir de faire savoir au public l'effet merveilleux de votre Salsepareille sur moi. Mes membres étaient couverts de plaies ulcéreuses. Je n'ai pu marcher de tout l'hiver, et de tout l'été. Quelques bouteilles de votre Salsepareille m'ont radicalement guéri.—Mon frère avait une scrofule à la tête, et le mal était tellement grave que la perte de la vue était inévitable. Le malheureux était menacé de cécité. Trois bouteilles de la Salsepareille lui ont rendu la vue. Aussi nous ne saurions trop recommander votre remède pour les cas de ce genre.

Tout à vous, BENJAMIN F. BUCKNER.

Préparée et à vendre par A. B. & D. SANDS, Pharmaciens en gros, 100, Fulton street, encoignure William, New-York.

A vendre par J. WRIGHT & Co., Nos 21 et 151, rue de Chartres.
F. F. DUCONGE, No 39, rue de Chartres, Nlle-Orléans.
Et par J. TUCKER, à Mobile.
14 fev—1 mois

Dolbear's Commercial College, 106, Canal St.

Est maintenant ouvert toute l'année.

Le but de l'éducation qu'on y donne est de permettre à ceux qui la reçoivent d'entrer dans les AFFAIRES, dans une MAISON DE COMMERCE, une BANQUE, ou tout autre établissement; d'ouvrir, fermer et tenir toutes sortes de livres,—pour bateaux, sociétés simples, sociétés compliquées, administration, etc, etc. Il y a neuf salles et des professeurs pour l'ECRITURE, les MATHEMATIQUES, la TENUE DES LIVRES, le FRANÇAIS, l'ESPAGNOL, L'ALLEMAND, l'ANGLAIS, etc. Le collège compte 2,000 de ses anciens élèves, au moins, dans des maisons de commerce de cette ville.

Les négociants s'adressent au collège pour obtenir des commis et des teneurs de livres. Les citoyens et les étrangers sont invités à examiner l'établissement et à juger par eux-mêmes.

Des circulaires, avec les conditions, sont adressées à tous ceux qui le désirent.

14fev—1m RUFUS DOLBEAR.

BILLARDS.

Tables de billard améliorées et coussins de Limoises de Phelan.

LE soussigné vient de placer dans ses salles les tables ci-dessus, pour lesquelles il est agent, et il est prêt à en fournir dans le plus bref délai possible.

Il a aussi 8 excellentes tables de seconde main, qu'il vient de retirer de ses salles, dont quelques-unes ... comme neuves. ... M. M. MILLER

... DEBARQUEMENT ... du navire Elizabeth Kimball ... de Bordeaux : 30 quarts ... 12 barriques vin blanc Haut ... 50 ... Cognac ... X. LAMBERT, No 68 rue des Magasins.

VENTES A L'ENCAN.

Nègres d'habitation pour famille.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

VENDREDI, 18 février 1859, à midi, il sera vendu à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, ... nègres et négresses d'habitation avec leurs enfants.

Des catalogues seront distribués à la vente et avant. Conditions comptant, ou 12 mois de crédit avec 8 0/0 d'intérêt et bonnes acceptations de la ville.

Succession de Manuel de la Callega.

PAR N. VIGNIE, encanteur,

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 17 février 1859, dossier de la Cour No 14,810, il sera vendu en vente publique le MERCREDI, 2 mars 1859, à 10 1/2 heures A. M., à l'encoignure des rues Toulouse et Royale, pour le compte de ladite succession.

Les meubles meublants, effets mobiliers, etc.

Aussi — 1600 volumes d'ouvrages espagnols et français. 18fev—18,24,2m

Succession de Thomas Mille et de Pauline Dupuy, sa femme, tous deux décédés.

PAR M. BARNETT Jr, encanteur.

IL sera vendu, vendredi 25 mars 1859, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Rob G Beale, juge de la 6me Cour de District judiciaire de la Paroisse d'Iberville, Etat de la Louisiane, portant la date du 8 février 1859, la propriété ci après décrite, appartenant à ladite succession, savoir :

Un certain morceau de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Camp, Ste Marie, St Andrew et Chestnut, désigné par le No 75, sur un plan de C A Hedin, portant la date du 9 août 1851 et déposé au bureau de T O Starke, notaire public. Ledit morceau de terre est formé de tout le terrain No 17 sur un plan de H Mollhausen, déposé au bureau de C V Foulon, notaire public en cette ville, et d'une partie du terrain No 16. Les dimensions en sont comme suit :

42 pieds de face à la rue St Andrew, 140 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue Chestnut, 60 pieds de large sur la ligne du fond du côté de la rue Ste Marie, puis à angle droit, 38 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 14 du plan de H Mollhausen, puis s'étendant dans le fond de 18 pieds, vers la ligne de séparation dans la direction de la rue Chestnut, et enfin, 102 pieds sur la ligne qui s'étend du côté de la rue St Andrew—Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions—Un tiers comptant, le reste à 3 et 6 mois à partir du jour de la vente. L'acquéreur devra fournir son billet endossé à la satisfaction du tuteur et administrateur, payable à la Banque de l'Etat de la Louisiane, en cette ville. En cas de non paiement à l'échéance, lodit billet portera intérêt à raison de 8 pour cent jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec la clause de non aliénation.

Les actes de vente par devant Edward Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

18 fr—26—9 7 1 25 m

Un jardinier de prix et sa famille, à l'encan.

PAR C. E. GIRARDEY & CO,

Bureau, No 6, Arcade de Banks.

SAMEDI, 19 février 1859, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu, sans limite—

SQUIRE, nègre âgé d'environ 48 ans, robuste, joli sujet, bon jardinier, palfrenier, cocher et draymen. Sa femme,

VENY, négresse, âgée d'environ 45 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. Ses fils,

WILLIAM, nègre, âgé de 5 ans, très joli sujet.

Conditions—comptant.

Actes de vente par devant Wm Shannon, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 18 fv—19

Excellente couturière, coiffeuse et servante de dame, à l'encan.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,

Bureau No 6, Arcade de Banks.

SAMEDI, 19 février 1859, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu :

OCTAVIA, âgée de 21 ans, excellente couturière, taille et façonne bien, excellente coiffeuse et servante accomplie pour une dame. Son fils, NAPOLEON, âgé de 18 mois, tous deux pleinement garantis.

Conditions—comptant.

L'acte de vente par devant F. Parnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 18 fv—19

Vente sans réserve.

Porcelaine, bijouterie, fusils, etc.

PAR M. BARNETT Jr, encanteur.

IL sera vendu SAMEDI prochain, 19 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure des rues Chartres et St-Louis, pour clore des consignations, un beau lot de porcelaine, comprenant boîtes à poudre, porte cigares, vases, bouteilles à essences, chandeliers, corbeilles, bowls et pots, fontaines; chapelles, madones, et un grand nombre d'autres objets en porcelaine.

Egalement—Un magnifique assortiment de bijouterie, comprenant broches en or, épingles, bagues et boucles d'oreilles, croix, montres en or et en argent, chaines, médaillons, bracelets, etc.

A 11 heures—Un beau lot de marchandises sèches de saison, telles que indiennes, mousselines, lipons, colonnades, coutil, broderies, bonnets, fils, ... fusils à deux coups, ... mouchoirs, ... fil, cartes, etc.

Egalement—2 caisses fusils français à deux coups et 10,000 cigares.

Conditions à la vente. 18 fev

PAR CHAS G. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu SAMEDI, 19 février 1859, à 1 heure de l'après midi, à la Bourse St-Louis, rue St Louis—

Un superbe CHEVAL et BUGGY.

Conditions—Comptant. 18 fev

Marchandises sèches! Marchandises sèches!

PAR VINCENT & Co.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 19 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 25, rue de la Douane—

10 balles couvertures françaises
5 do linons fins
3 do jupons.

—EGALEMENT—

Cotons blancs et écrus, 11 1/4 et 12 1/4, alpacas, coutil à nankin, Casinets, Rob Roy, Denims Oils, Osnaburgs, toile d'Irlande, indiennes de fantaisie, brillantes, mousselines, ginghams, jeans, Cambric, gingas, tweeds, chemises en toile, broderies, mouchoirs, fils, ... et ... de cotons; pour ... 12 1/4 et 13 1/4. 18fev

Cuisiniers ! ... Cuisiniers !

Succession de Chas. Meloncy Soniat Dufossat.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dossier de la Cour No 13,2..., il sera vendu en vente publique MARDI, 1er mars 1859, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, pour le compte de ladite succession :

1o—MODESTE, âgée d'environ 14 à 15 ans.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 mois en un billet endossé à satisfaction et garanti par hypothèque sur l'esclave vendu.

2o—PAUL, âgé d'environ 21 ans, bon cuisinier de maison et assez bon boulanger, sujet à des attaques de rhumatisme aux pieds.

3o—HENRY, griffe, orphelin, âgé de 9 ans.

4o—LOUIS RICHARD, bon cuisinier, âgé d'environ 21 ans, bon cuisinier de famille, domestique de maison, ayant été marron il y a environ un an.

Conditions—La moitié comptant, la balance à un crédit de six mois, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur les esclaves vendus, et, après leur échéance ils porteront 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire public.

28 janv—8 18 28 fev—1 mars

ESCLAVES DE CHOIX.

Succession de Valsin Brou Jr.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Troisième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la paroisse de Jefferson, il sera vendu en vente publique, mardi, 1er mars 1859, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis, pour le compte de ladite succession,

MARIE LOUISE, négresse âgée de 20 ans.

MAGDELEINE, négresse âgée de 19 ans, ensemble son enfant Gabriel âgé de 2 ans.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur lesdits esclaves; et, en cas de non-paiement à leur échéance, ils porteront alors 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant F. Percy, notaire public. 27jan—28,8,18,28 f, 1m

Succession de Martel Pauiet, et de Julia Fauteux, sa femme.

Deuxième criée et vente définitive.

Propriétés foncières dans la ville de Carrolton

PAR TOURNÉ & THOMAN,

Eugene Tourné, Encanteur.

SAMEDI 19 février 1859, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Victor Burthe, juge de la troisième Cour judiciaire de la Louisiane, paroisse de Jefferson, en date du 18 janvier 1859, pour le compte de ladite succession, savoir :

1o—Trois lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Dublin, Third, Burthe et Madison, dans la ville de Carrolton, paroisse Jefferson, No 1 à 3, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Dublin, sur une profondeur de 147 pieds 6 pouces, et face à la rue Third, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois, avec belvédère, 4 chambres, galerie, attiques, cuisine avec 4 chambres, pigeonnier, poulailler, puits, citerne, etc., etc. Il y a un joli jardin sur la propriété décrite.

2o—Deux lots de terre contigus aux précédents, Nos 4 et 5, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 147 pieds 6 pouces, avec une quantité d'arbres fruitiers.

3o—Deux lots de terre situés dans le même îlet que ci-dessus Nos 6 et 7, mesurant chaque 30 pieds face à la rue Third, sur une profondeur de 150 pieds.

4o—Trois lots de terre dans le même îlet que ci-dessus, Nos 8 à 10, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 117 pieds 6 pouces. Le No 8 forme l'encoignure des rues Third et Madison. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en bois avec galerie, 4 chambres, cuisine à deux chambres, etc., etc.

5o—Deux lots de terre dans le même îlet que ci-dessus, Nos 11 et 12, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 117 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, avec une maison en bois, galerie, 4 chambres, cuisine, etc., etc.

Conditions—douze mois de crédit avec hypothèque et sécurité conformément à la loi, et intérêt à 8 0/0 l'an jusqu'à maturité, et 8 0/0 de l'échéance jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra assurer les bâtisses et améliorations pour le montant total de ses billets jusqu'à parfait paiement et transférer la police d'assurance aux curateurs de la succession.

Actes de vente pardevant E. Commagere, N. P., aux frais de l'acquéreur.

19jan—19,29jan fev 12.18,19

Succession de John Hart.

Propriété améliorée de grande valeur, située dans un des meilleurs quartiers du 1er district.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Bureau, 82 rue de Chartres.

SAMEDI 19 février 1859, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. H. Morgan, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, portant la date du 18 janvier 1859, pour le compte de ladite succession, la propriété ci après décrite, savoir :

Deux certains lots de terre, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, St Paul, Hevia et Poydras, et désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan fait par Hedin, architecte. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues St Pierre et Hevia et mesure 25 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue St Pierre sur 85 pieds 3 pouces de profondeur et de face à la rue Hevia, entre lignes parallèles. Le lot No 2 mesure 25 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue St Pierre sur 85 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—La moitié comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit sur billets portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'à maturité, et, en cas de non paiement, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets porteront hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

Actes de vente par devant W. S. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

19 janv—19, 29 et fev 9, 18, 19

AMER TONI-AROMATIQUE.

CORDIAL DÉLICIEUX POUR LES DAMES ET LES VIEILLARDS, ETC.

CET AMER TONI AROMATIQUE dont la saveur et l'arome sont des plus agréables, est préparé pour être pris pur, même par les personnes les plus délicates ; il a la propriété de rétablir le système affaibli dans tous les cas de débilité générale; son usage continuel détruit les affections nerveuses, fortifie l'estomac en entretenant l'appétit et la bonne digestion d'une manière permanente, condition qui prévient les maladies de foie et celle appelée gastrite, causées par les mauvaises digestions.

Préparé et à vendre par A. A. PEYCHAUD, Pharmacien, 95, rue Royale. 18janv—6m

BUREAU DU COLLECTEUR DU SECOND DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 9, rue St-Pierre, maison Pontalba.

AVIS est par le présent donné aux contribuables du Second District de la Nouvelle-Orléans, que mon bureau sera ouvert à partir du 1er mars prochain, et que de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, je recevrai les taxes de l'Etat, ... les capitaux, etc, pour l'année 1859. ... J. HERNANDEZ, Collecteur du ... Second District.

VENTES A L'ENCAN:

Quatre beaux terrains face à la rue Louisa, près du marché Washington, et à long crédit.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 19 février 1859, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis—

Quatre lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Louisa, Casacalvo, Clouet et Moreau, désignés par les Nos 1 à 4, mesurant chacun 24 pieds 1 pouce de face à la rue Louisa sur 213 pieds 1 pouce de profondeur.

Les banquettes sont faites en briques et la rue est pavée.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque spéciale sur les dits terrains et six pour cent jusqu'à maturité, et en cas de non-paiement huit pour cent.

Acte de vente pardevant P. C. Cuvellier, notaire public. 15fev

Esclaves de très grande valeur.

Augustin Toutant et al. vs. Mme veuve Elmira Toutant, tutrice naturelle de ses enfants mineurs

Vente pour opérer un partage.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

CONFORMEMENT à un décret de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, rendu le 10 janvier 1859, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan, SAMEDI, 19 février 1859, à midi, dans la rotonde de l'Hôtel St-Louis :

1o—FELICITE, griffonne, âgée de 24 ans, couturière.

2o—OPHELIA, mulâtresse, âgée de 19 ans, cuisinière et domestique.

3o—PROSPER, nègre, âge de 32 ans, nègre de champ et conducteur d'attelage

4o—AUGUSTE, mulâtre, âgé de 17 ans, maçon

5o—ALCIDE, mulâtre, âgé de 15 ans, apprenti maçon

6o—ERNEST, mulâtre, âgé de 13 ans, domestique.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur les dits esclaves, divisés en coupons, et, dans le cas de non paiement après l'échéance, les dits billets porteront 8 pour cent d'intérêt l'an jusqu'à parfait paiement. Les dits esclaves sont garantis contre les vices et maladies prévus par la loi.

19 jan—29] 7 12 14 15 16 17 18 19

Vente sans réserve de 1,500,000 Cigares de la Havane.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

JEUDI 24 du courant, et vendredi 25 du courant, à 10 heures et demie, il sera vendu au magasin des importateurs bien connus, MM. Gums & Masich, encoignure des rues Gravier et Tchoupitoulas :

1,500 000 cigares de la Havane, importés récemment, tous pleinement garantis quant aux marques, qualités, etc. L'assortiment ne laissera rien à désirer aux personnes les plus difficiles.

Pour les conditions, qui seront libérales, voir les catalogues. 8 fev—au 24

Une occasion offerte d'acheter une demeure située dans un quartier tranquille et beaucoup de terre pouvant être cultivée avec avantage ; des arbres qui donnent de l'ombrage, des arbres fruitiers et des arbrisseaux de toutes espèces. La propriété fait face au fleuve Mississipi; en face du Quatrième District. — Vente à l'encan, sans limite.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

Bureau, No 6, Arcade de Banks.

IL sera vendu à l'encan SAMEDI, 26 février, à midi, à l'Arcade de Banks, sans limites—

Cette RESIDENCE DE CAMPAGNE bien connue et confortable, appartenant à M. Victor Charbonnier, située dans la paroisse de Jefferson, presque en face de la limite supérieure de cette ville et à 200 yardes au dessus de Bob's ferry.—La terre a 240 pieds de face au fleuve Mississipi, sur une profondeur d'environ 7 arpents et demi, et environ 236 pieds de la largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une résidence cottage très agréable, avec galerie sur la façade et sur les côtés, ayant 6 chambres à feu dans la bâtisse principale ; cuisine, cabanes à nègres, écuries, caves et toutes les dépendances nécessaires. La terre est parfaitement cultivée, bien entourée et a de magnifiques magnolias, des orangers et toutes espèces d'arbres fruitiers et d'arbrisseaux. Les résidences de famille de MM. G et A Villars touchent de chaque côté à cette propriété, qui vient après celle de l'Hon. F. H. Hatch.

Lors de l'épidémie de l'année dernière, il n'y a pas eu un seul cas de fièvre jaune sur la propriété. Le coup d'œil qu'offrent le fleuve, le port de la ville en face du site, est charmant. Avec deux ou trois nègres, la propriété peut donner de trois à quatre mille piastres seulement en fruits ou en légumes. Il y a ici ayant une levée bâme avec baisure devient dra précieux pour des entrepôts.

Ensemble 100 actions (réduites à 94) de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock note (billet pour actions) dû à ladite Banque du 1er au 4 mars 1859, pour $2500, payable ou renouvelable conformément à la charte de ladite Banque. Pour le reste, $2500 comptant ; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété et portant 6 pour cent d'intérêt l'an. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur.

L'acte de vente pardevant T Guyol, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14fev—12

POUR VERA CRUZ

Jour de départ, MARDI, 1er mars, à 8 heures à M.

POUR VERA CRUZ—Ligne de la malle des Etats-Unis—L'excellent steamship TENNESSEE, double et chevillé en cuivre, commandant Thos Forbes, partira pour Vera-Cruz, ainsi qu'il est dit plus haut, avec la malle des Etats-Unis. Pour fret ou passage, (avec emménagements, chambres et entreponts), s'adresser à C. B. PAYNE, 57, rue du Camp

Le TENNESSEE partira de la Nouvelle-Orléans, régulièrement, le 1er et le 15 pour Vera-Cruz, et partira de ce dernier port le 8 et le 22. 18fev

Jour de départ, DIMANCHE, 20 février 1859, à 8 heures A. M.

Compagnie de steamships du Sud—Ligne de la malle des Etats-Unis—POUR GALVESTON ET LA BAIE DE MATAGORDA—L'excellent steamship CHAS MORGAN double et chevillé en cuivre, commandant J. Y. Lawless, partira ainsi qu'il est dit plus haut, avec les malles des E.-U.—Pour fret ou passage ayant de jolis emménagements, s'adresser au bureau de C. B. PAYNE, No 57, rue du Camp

Un steamship de cette ligne partira pour les susdits ports tous les jeudis et dimanches. 18fev

Changement du jour et de l'heure de départ.

Vendredi soir au lieu de Dimanche matin.

Le steamship EMPIRE CITY, commandant S. P. Griffin, partira avec les malles de la Havane, de la Californie et de New York, ainsi que les passagers, VENDREDI PROCHAIN, à 5 heures du soir, au lieu de dimanche, comme il avait été annoncé. S. DE VISSER & Co. 74 rue des Magasins

POUR APALACHICOLA, DIRECTEMENT.

Jour de départ, MARDI 22 février, à 8 h. A. M.

Compagnie de steamships du Sud—Ligne de la Malle des Etats-Unis—POUR APALACHICOLA, directement—L'excellent steamship SUWANEE, double et chevillé en cuivre, commandant J. F. Folger, partira ainsi qu'il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, jolis emménagements, s'adresser à bord, ou à C. B. PAYNE, No 57, rue du Camp.

Le fret pour Apalachicola, St-Marks et Tampa Bay est sujet aux frais d'allège payés par le steamer, mais aux risques des consignataires.

Il ne sera pris reçu de fret sans un ordre. 16fev

PASSE SABINE ET GALVESTON.

Jour de départ, LUNDI 21 février 1859, à 8 heures du matin.

Compagnie de steamships du Sud. Ligne de la Malle des Etats-Unis—POUR PASSE SABINE ET GALVESTON—L'excellent steamship MAGNOLIA, double et chevillé en cuivre, capitaine H. Dawson partira comme il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage (jolis emménagements), s'adresser à bord, ou à C. B. PAYNE, No 57, rue du Camp

16 fév

POUR NEW-YORK, VIA LA HAVANE.

Jour de départ, VENDREDI, 18 février, à 8 h. précises du soir.

Compagnie des steamships de la malle des Etats-Unis—POUR NEW YORK via la Havane—Le magnifique steamship EMPIRE CITY, marcheur, commandant S. P. Griffin, partira de son wharf, en face de la rue St-Joseph, à l'heure précise, avec la malle des Etats-Unis et les passagers pour Navy Bay.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie, No 74, rue des Magasins.

14fev S. DE VISSER & Co, agents

POUR LA CALIFORNIE, VIA ASPINWALL, NAVY BAY ET PANAMA.

Jour de départ, VENDREDI, 18 février, à 8 h. précises du soir.

Compagnie de steamships de la malle des Etats-Unis.—Le magnifique steamship EMPIRE CITY, fin marcheur, commandant S.P. Griffin, partira de son wharf, en face de la rue St-Joseph, à heure précise, avec la malle des Etats-Unis et les passagers pour Navy Bay. Il se relèvera à la Havane, avec le steamship CANADA de la malle des Etats-Unis, et à Panama, avec le GOLDEN GATE, nouveau steamship de la Compagnie de la malle du Pacifique.

Pour des billets pour tout le voyage, s'adresser au No 48, rue Natchez.

14fev AMSTRONG, HARRIS & Co

POUR BORDEAUX.

La barque LUCERNE, doublée et chevillée en cuivre, fine voilière, cap. Paul Ardisson, partira incessamment pour le susdit port. Pour passage seulement (beaux emménagements) s'adresser au capitaine, à bord, poteau 63, 4me District, ou à A. P. Aunan, No 4, rue Front Levée, 3me District, près le chemin de fer Pontchartrain. 15 fv—6f

POUR LE HAVRE—Jour de départ, jeudi 24 février—Le navire paquebot MULHOUSE, 1re classe, capt Wilner, partira le jour indiqué plus haut. Pour passage (chambres et entrepont, excellents emménagements) s'adresser à bord, poteau 21, 1er District, ou à

18 fev BAXTER, LOVELL & Co

POUR LES ATTAKAPAS—Via PLAQUEMINE.

Jour de départ, tous les MARDIS à midi.

Le bateau à vapeur CERES, capitaine J. J. Labarthe, bien connu aux Attakapas, est actuellement prêt à recevoir du fret pour St-Martinville, New Iberia, Jeanerets, Charenton, Franklin, Centreville, Pattersonville, et tous les ports intermédiaires. Tout ce qui lui sera confié sera traité avec soin et ponctualité. Le soussigné profite de l'occasion pour remercier cordialement le public et ses amis de la confiance qu'ils lui ont témoignée jusqu'à ce jour, et pense, en redoublant de zèle, s'en mériter la continuation. J. J. LABARTHE. 6 janv—

CORALLITE,

ou base vulcanisée.

Cette Plaque, entre les mains de plus de cent des premiers opérateurs, au Nord, pendant les trois dernières années, a pleinement prouvé sa vaste supériorité sur tous les autres systèmes, sous le rapport de la

FORCE,
DE LA DURABILITÉ,
DE LA PROPRETÉ,
DE LA PARFAITE ADAPTATION,
DE L'APPARENCE NATURELLE,
ET DE L'UTILITÉ.

Elle est moitié plus haute et prévient la désagréable rigidité et l'IRRITATION GALVANIQUE des plaques ordinaires. Elle met en outre l'opérateur à même de rendre à la figure sa plénitude naturelle. Sa position fixe et sa grande force lui ont mérité le titre de

MASTICATEUR.

EXTRACTION DE DENTS SANS DOULEUR.

Pas de Chloroforme—Pas de douleur aux gencives.

L'ANESTHESIE ELECTRIQUE, jointe à une application locale aux gencives, permet au soussigné d'extraire les dents en diminuant de beaucoup la douleur, et, dans la plupart des cas, sans aucune douleur. Ayant seul le droit de se servir de la Base Vulcanisée, il pourra adopter les améliorations faites depuis peu à New-York. Il espère que la réputation acquise pendant dix ans de pratique à la Nouvelle-Orléans, est une garantie suffisante que son travail ne laissera rien à désirer.

R. F. SMITH.

M. Smith est pour le moment à l'Hôtel St Louis.

4 janv—3m v et camp

BIJOUTERIE.

LOUIS MUH

AYANT rafraîchi son assortiment déjà considérable pour donner une bonne occasion à sa nombreuse clientèle et au public de trouver un ASSORTIMENT COMPLET au MEME ESCOMPTE de 10 pour cent sur les diamants et l'argenterie, 15 pour cent sur la bijouterie et 20 pour cent sur le plaqué, ainsi que ... à l'intention de VENDRE TOUT SON FOND A UN GRAND SACRIFICE.

... LOUIS MUH.

HUILE—... barils huile de graines et huile de graines de coton, en magasin et à vendre par L MALUS & Co, No 26 Vieille Levée

FARINE—... barils ... et ... de choix, en magasin et à vendre par DONNELLY, ... & Co, 66 et 70, rue Tchoupitoulas